

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4170 du Jeudi 23 Mars 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

Le changement des mentalités au cœur d'une Journée parlementaire

Pendant la cérémonie (P.3)



EDITORIAL

Conscience d'une nation

UNE PAGE D'HISTOIRE

18-25 mars 1977: la semaine de l'horreur au Congo (P.3)

PARC NATIONAL NTOUKOU-PIKOUNDA

Expulsions forcées au parc (P13)

COUP D'OEIL EN BIAIS

Du maraîchage au cimetière de Mongo-Kamba à Pointe-Noire

CANAL+

Y'A PIMENT DANS TELE



LES MATCHS LES + CHAUDS, LES SERIES LES PLUS FORTES

POUR TOUT REABONNEMENT - 15 JOURS OFFERTS A TOUT CANAL+

92 92 CANAL+ CONGO

POWERMAN-Intérim-Provider

Société Par Actions Simplifiée, au capital de 5 000 000 F. CFA
Siège social: Camp IGET Mpita, en face de la Maison d'arrêt, Rez-de-chaussée de l'immeuble Les Cascades

Par décision de l'AGE du 18 décembre 2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société PROMAN.

En conséquence, à compter de cette assemblée, la dénomination d'origine de la société, à savoir PROMAN, a été remplacée par la nouvelle dénomination suivante: POWERMAN-Intérim-Provider.

Mention au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01818.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

An 46 de l'assassinat du cardinal Emile Biayenda: large participation à la messe

La messe commémorative des 46 ans de la mort du cardinal Emile Biayenda a drainé des foules. C'était le mercredi 22 mars dernier, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. L'eucharistie était présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC).

Le cardinal Emile Biayenda fut assassiné le 22 mars 1977.

Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège Social: sise 327 Avenue Marien NGOUABI
Immeuble SCI Les Cocotiers, B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010.

PHILIA ENERGY SAU SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL

Au capital de 132 000 000 F. CFA
Siège Social: sise 327, Avenue Marien NGOUABI,
Immeuble SCI Les Cocotiers,
1er étage Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG-PNR-01-2014-B15-00674

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique du 16 décembre 2022 de la Société PHILIA ENERGY, l'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la société du n°221, de la Villa 454, Quartier Tchikobo, Centre-Ville, Pointe-Noire, au N°327, Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI Les Cocotiers, 1er étage, Centre-Ville, Pointe-Noire.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le N° CG-PNR-01-2023-M-01816, du 07 Mars 2023.

Mise à jour du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le CG-PNR-01-2014-B15-00674, le 07 Mars 2023.

Pour avis.

MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville,
Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«TECHNO INDUSTRIELS»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social: 26 Rue Sékou Doumé, à côté de l'hôtel FEZ, Centre-ville,
B.P.: 1763, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du sept mars deux mil vingt-trois, enregistré le quatorze mars de la même année, Folio 051/68 n° 2088, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TECHNO INDUSTRIELS SARL U, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 26 Rue Sekou Doumé, à côté de l'hôtel FEZ, Centre-ville.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Elargi l'objet social, en ajoutant aux activités habituelles, l'activité ci-après:

*La vente des matériaux & équipements industriels;

- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 15 Mars 2023 sous le n°CG-PNR-01-2023-D-00165.

Pour avis,

**Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.**

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718 Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE SOFIA INTERNATIONAL, en sigle «S.I.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 06 Mars 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 07 Mars 2023, sous le folio 046/28 N°1842, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SOCIETE SOFIA INTERNATIONAL, en sigle «S.I.»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) ;

Siège social: 1 Rue Tchikata, Côte sauvage, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- Courtage commercial; Prestation de services; Mise

à disposition du personnel; Communication ; Gestion mobilière et immobilière; Sécurité des personnes et des biens; Sécurité informatique; Cyber sécurité; Hôtellerie; Snack- bar; Parc d'attraction ;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;

Gérant: Madame Sylvie Marthe POTIGNON.

RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00058 du 14 Mars 2023.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.



Avis d'appel d'offres 23_RFGS_ 248179

Objet	Sélection des Hotels et résidences, Services Traiteurs et Salles de Réunion.
Date de l'appel d'offres	15 mars 2023
Date de clôture pour la réception des offres	07 avril 2023 à 12 heures
Numéro de référence	23_RFGS_ 248179

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo.

L'objectif de cet appel d'offre est de contracter les services de plusieurs hôtels et résidences, services traiteurs et salles de réunion pour l'hébergement des staffs/visiteurs CRS et l'appui à l'organisation des ateliers de formation pour un contrat d'une période de 12 mois renouvelable après évaluation des services rendus.

Ce marché est divisé en 4 Lots:

Lots	Services	Localités concernées
Lot 1	Hôtels de Brazzaville et Pointe-Noire	Brazzaville et Pointe-Noire
Lot 2	Hotels et résidences périphériques	Zones périphériques de Brazzaville : Kintélé, Djiri, etc.
Lot 3	Services Traiteurs	Brazzaville, Pointe-Noire, Tchamba-Nzassi, Ile Mbamou, Kouilou, Bouenza, Pool, Niari, Lekoumou, Plateaux, Sangha, Cuvette centrale, Cuvette Ouest, Likouala
Lot 4	Salles de réunions équipées	Brazzaville, Pointe-Noire, Tchamba-Nzassi, Ile Mbamou, Kouilou, Bouenza, Pool, Niari, Lekoumou, Plateaux, Sangha, Cuvette centrale, Cuvette Ouest, Likouala

Les détails sur la composition des offres ainsi que les exigences requises sont fournis dans les termes de référence de l'appel d'offre.

Les fournisseurs intéressés peuvent retirer le dossier d'appel d'offre au bureau de CRS sis Près de l'Ecole Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville. Ils peuvent également en faire la demande par email sur bidcg@crs.org. Les offres peuvent être soumises manuellement au bureau de CRS ou par voie électronique à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 07 avril 2023 à 12h00. Les fournisseurs situés dans les départements hors Brazzaville peuvent également retirer les Termes de Référence de l'Appel d'Offre aux bureaux des Directions des Soins et Services de Santé (DDSSA) dans leurs départements respectifs.

LA SEMAINE AFRICAINE

**Bihebdomadaire d'information générale,
d'action sociale et d'opinion, s'inspirant
de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique**
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale
des Moyens de Communication Sociale.

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Arnel YABBAT- NGO
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info

ASSEMBLEE NATIONALE

Le changement des mentalités au cœur d'une Journée parlementaire

L'Assemblée nationale a organisé le 13 mars dernier une Journée parlementaire sur le changement de mentalités à l'intention des députés et de son personnel. Animée par le Dr Park Ock Soo, président fondateur de l'Organisation non gouvernementale internationale Youth Fellowship, elle a été ouverte par Isidore Mvouba, président de la chambre basse du Parlement, en présence de Pierre Mabiala, Ministre d'Etat, ministre de la réforme foncière et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement.



Pendant la cérémonie

c'est faire le choix de la réussite et du progrès par l'effort, la persévérance et la résilience. De nos jours, l'expérience sud-coréenne en matière de développement économique est citée parmi les modèles à suivre par les pays en voie de développement, parce que la Corée du Sud a remporté le combat du changement des mentalités qui a fait d'elle un pays développé, moderne et prospère», a déclaré Isidore Mvouba.

Il a rappelé que dans ses multiples adresses, le Président de la République n'a eu de cesse d'interpeller les parlementaires sur la lutte contre les déviances de toute nature. Isidore Mvouba a salué cette initiative et a souhaité un excellent séjour de travail au Congo, aux membres de cette ONG venus leur entretenir sur la problématique du changement des mentalités.

Le président de l'Assemblée nationale a aussi rappelé le rôle moteur que jouent les mentalités dans le processus de développement de tout être humain, de toute société et de tout pays.

Pour lui, la matérialisation de l'ambition de développement pérenne et harmonieux du PND, que le Congo s'était dotée en 2022 passe par une culture managériale regroupant des règles, des pratiques et

des valeurs, «car aucun pays au monde n'a fait des progrès sans cultiver des valeurs éthiques et morales», a-t-il fait savoir.

«Changez en vous ce que vous voulez changer autour de vous. C'est tout le sens que nous donnons à cette Journée parlementaire sur le changement des mentalités qui est en réalité une séance d'éducation à la citoyenneté qui consacre des valeurs de travail, d'unité, de progrès, de la morale, du civisme, de la solidarité, qui appellent respect d'autrui, tolérance mutuelle et liberté de conscience. Ainsi dit, l'éducation à la citoyenneté a vocation à promouvoir le vivre-ensemble; rechercher collectivement des réponses aux problématiques qui se posent au sein

d'une société; améliorer la gouvernance publique; etc», a poursuivi Isidore Mvouba. Il a précisé que l'éradication des antivaleurs dans les administrations et organismes publics est au cœur de la vision politique du Président de la République qui «interpelle constamment l'âme nationale à une prise de conscience collective et au ressaisissement de tous et de chacun. Mutatis Mutandis, la lutte contre les comportements déviants est une préoccupation majeure des pouvoirs publics qui œuvrent désormais à la mise en place de centres de réinsertion des jeunes congolais».

Cyr Arnel YABBAT-NGO

DIPLOMATIE

«Je pars avec un sentiment de satisfaction», affirme l'ambassadeur algérien en fin de mandat

Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, a reçu en audience le mercredi 15 mars 2023, l'ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire en République du Congo, Larbi El Hadj Ali, arrivé en fin de mission.

Le diplomate algérien a dit ses regrets de pouvoir quitter le

Congo. «C'est toujours avec regrets qu'un diplomate quitte un poste. Je pars avec un sentiment de satisfaction de mission accomplie; d'avoir entretenu le patrimoine des relations séculaires qui existent entre nos deux pays; d'avoir contribué humblement à la consolidation des relations qui existent entre l'Algérie et la République du Congo, et

Editorial

Conscience d'une nation

Il est surprenant que le Congolais, malgré les événements pesants qui lui sont tombés dessus dans cette décennie ou les décennies antérieures garde la bourse de ses préjugés intacts. Il repart bien volontiers sur les horreurs de la guerre tribale de 1959, pour en faire le marqueur de l'histoire qu'il conserve et entretient. «*Quel est votre nom déjà ?*». On piaffe dans un bureau où l'on était venu pour une courte formalité administrative, et on se voit soumis à une véritable revue de généalogie. Tout cela pour savoir si on est du bon côté !

Le problème d'une éventuelle nation congolaise, s'imposant au-dessus de tous et en toute justice, c'est que les délits, graves ou mineurs ne se jugent pas à l'aune de la loi. Ils sont considérés comme parfaitement tolérables dès lors que le fils de Ya X, est faussement accusé par ceux d'en-face. Par définition les méchants et les véreux. D'autant plus méchants qu'ils ne rapportent pas de kits humanitaires ou des sacs de riz au village.

Nous sommes acculés à jouer les esquiveurs de la réalité ; les gens du double langage: ne jamais rien dire de direct sur celui qu'on traitait pis que pendre la veille, dans le cercle restreint de la famille. Surtout, ne pas lui dire qu'il ne favorise que les gens de son coin: dans le manuel du politiquement correct, ce sont des choses qui ne disent pas. Et, d'ailleurs, l'homme ou la femme pourrait prendre ombrage de ces dysfonctionnements pour vous recalculer. Tout simplement. Il ou elle vous accuserait de tribalisme qu'on n'en serait pas étonné.

Nous sommes Congolais, mais par strates. Il y a ceux qui sont nantis et sur qui reposent la prospérité et la stabilité du Congo. Il y a ceux qui ont pu envoyer leurs enfants aux études à l'étranger. Il y a ceux dont les enfants figurent toujours en bonne place sur les listes de recrutements ou des concours. Il y a ceux qui estiment que le pays va bien et que ceux qui se plaignent sont les éternels pleurnichards, les loosers de toujours qui trouvent qu'alléger le Trésor public de quelques millions n'aura aucune incidence sur la marche des dispensaires à Nkombo ou à Makélékélé. Ce faisant, nous empêchons les plaies de se refermer. En ce mois de mars, si chargé en symboles de sang, c'est reculer l'heure de la cicatrisation sans laquelle une Nation ne peut se bâtir.

Albert S. MIANZOUKOUTA

UNE PAGE D'HISTOIRE

18-25 mars 1977: la semaine de l'horreur au Congo

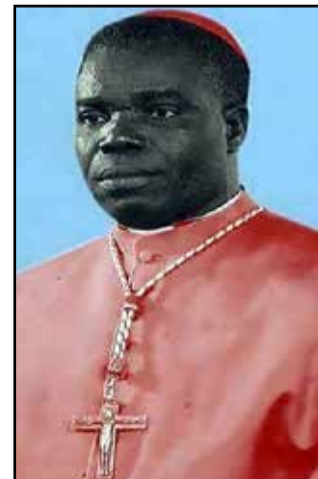
Du 18 au 25 mars 1977, le Congo vit une semaine funeste avec les assassinats de grandes personnalités du pays : son président en exercice Marien Ngouabi ; son prédécesseur, Alphonse Massamba-Débat, et la plus grande figure de l'Eglise catholique, le cardinal Emile Biayenda. Ce sont «trois martyrs aux souvenirs immortels».

Tout commence le vendredi 18 mars avec l'assassinat dans des circonstances troublantes, en plein après-midi au Quartier général de l'APN (Armée populaire nationale), du Président du Comité central du PCT et Chef de l'Etat, Marien Ngouabi. Quatre jours après, le 22 mars, c'est au tour du

Cardinal Emile Biayenda. Il est enlevé et exécuté sommairement par des soi-disant membres de la famille du Président Marien Ngouabi. Pour ces derniers, étant l'une des dernières personnalités reçues en audience par le président assassiné ce jour-là, le cardinal aurait affaibli les pouvoirs my-



Marien Ngouabi



Cardinal Emile Biayenda



Alphonse Massamba-Débat

stiques supposés du chef. Donc, il fallait le «venger». Enfin, deux jours après lui, l'ancien président Alphonse Massamba-Débat est passé par les armes «au petit matin» le vendredi

25 mars, suivant la peine capitale prononcée contre lui, à la sauvette, par une Cour martiale du CMP (Comité militaire du parti). Quarante-six ans après, pour bon nombre de Con-

golais, les conditions et les motivations réelles de l'assassinat de Marien Ngouabi restent obscures. En ce qui le concerne, un nuage opaque continue à entourer le lieu de

S'agissant des relations entre les Assemblées nationales des deux pays, il s'est dit également satisfait. «Des mécanismes de coopération ont été mis en place, tout comme le groupe d'amitié Algérie-Congo. Un autre groupe d'amitié Congo-Algérie sera mis en place, ce qui va nous permettre d'entretenir la relation et la coopération entre les deux institutions, que ce soit au niveau bilatéral ou des institutions parlementaires internationales», a dit Larbi El Hadj Ali qui avait présenté ses lettres de créances le 30 mars 2022.

Détenteur d'un diplôme de post-graduation spécialisé en administration internationale à l'ENA, il a exercé plusieurs fonctions dans son pays comme à l'étranger dont ceux de premier secrétaire près l'ambassade d'Algérie à Prague et d'ambassadeur d'Algérie au Canada.

KAUD

la sépulture d'Alphonse Massamba-Débat. Et bientôt cinquante ans, le Congo n'a toujours pas son deuxième cardinal. Un jour, peut-être, certaines langues qui en savent un peu plus sur ce qui s'est passé au cours de cette semaine de l'horreur se délieront. En attendant, comme l'invitait l'ACBF (Association cardinal Emile Biayenda) en 2013, il faut «demander au Dieu de notre miséricorde de conserver le Congo dans l'unité ; solide du sang de ses martyrs et notamment celui du cardinal Biayenda».

G-S.M. et Ph. B.

ARTISANAT

Valoriser les produits du terroir

L'esplanade de l'Agence nationale de l'artisanat a abrité du 13 au 18 mars 2023, la deuxième édition du marché de l'artisanat de Brazzaville, sous le thème: «L'Artisanat, tremplin pour l'éclosion d'un secteur privé national dynamique». La cérémonie d'ouverture a été patronnée par Bienvenu Lucien Nkendé, directeur de cabinet de la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, en présence des administrateurs-maires de Poto-Poto et de Moungali; de Mme Nicole Opa, directrice générale de l'Agence nationale de l'artisanat, entre autres.

Promouvoir les créations congolaises et inciter les Congolais à consommer les produits locaux, tel était l'objectif de cette deuxième édition qui a réuni 118 artisans dans 30 corps de métiers: la mécanique, l'électronique, la cordonnerie, la chaudronnerie, la bijouterie, la soudure, la gravure, la sculpture, etc... Des artisans indiens, sénégalais, ghanéens et béninois y ont pris part.

Mme Nicole Opa les a exhortés à donner le meilleur d'eux-mêmes pour continuer à les encourager à créer davantage les conditions de leur épanouissement pour une insertion et une intégration dans la marche vers le développement.

Pour Bienvenu Lucien Nkendé, l'artisanat est un secteur porteur, capable de booster les performances



Photo de famille

de l'économie, en favorisant l'éclosion et la montée en puissance du secteur privé. «L'Artisanat est un fleuron national, et ses atouts sont indispensables et incontournables pour le pays», a-t-il affirmé.

Il a souligné l'importance stratégique de ce secteur qui crée une économie de proximité irremplaçable et qui offre des services à la population.

«L'artisanat, c'est la vie de notre pays. C'est une économie qui ne se délocalise pas et qui vivifie notre patrimoine ainsi que notre originalité. L'Artisanat est l'expression multidimensionnelle de notre savoir-faire, de l'excellence Congolaise dans les domaines telle l'agro-alimentaire, la restauration, les métiers d'arts, le bâtiment, la trans-

formation de nos ressources propres», a-t-il dit. Pour lui, «c'est un ensemble de savoir-faire exceptionnels que nous devons protéger, valoriser et transmettre. Parce que l'artisanat est une économie qui offre aux jeunes dont un quart sont aujourd'hui encore en recherche d'emplois, de solides formations, de vrais métiers, de véritables carrières, des revenus sûrs, donc

des opportunités d'épanouissement ou d'émancipation». «Etre artisan est une grâce», a dit Mr Bienvenu Lucien Nkendé. «Soyez fiers d'avoir choisi ce métier, de l'exercer avec amour parce que vous faites parties des maillons forts de l'histoire de l'humanité».

Il a invité les Brazzavillois et les Brazzavilloises à visiter nombreux ce marché de l'artisanat.

Le 16 mars, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a visité en compagnie de l'ambassadrice de Côte d'Ivoire, les différents stands. Elle a manifesté sa joie quant aux innovations constatées et à l'accroissement du marché par rapport à la 1^{ère} édition.

Mme Touré Maman a invité les artisans Ivoiriens résidants au Congo, ainsi que ceux du Congo et la ministre des PME, de l'artisanat et du secteur informel, à prendre part au Forum économique entre la Côte d'Ivoire, son pays, et le Congo qui se tiendra du 22 au 24 mars 2023, en Côte d'Ivoire, pour promouvoir le savoir-faire ivoirien et congolais. «Ça sera un Forum économique avec des présentations institutionnelles, la signature de protocoles d'accord et les expositions de produits Made in Côte d'Ivoire et Congo», a déclaré la diplomate ivoirienne.

Rode LENGA
(Stagiaire)

SANTE

«Sois fier de ta bouche»

L'humanité a célébré le 20 mars dernier la Journée mondiale de la santé buccodentaire, sous le thème: «Sois fier de ta bouche». Au Congo, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki. Il a annoncé l'organisation prochaine d'une campagne de dépistage des affections bucco-dentaires au profit de 5000 élèves dans les écoles de Brazzaville et de Pointe-Noire.



Gilbert Mokoki

Les affections buccodentaires constituent un problème majeur de santé publique, puisque figurant parmi les maladies non transmissibles les plus courantes dans la région africaine. Celles-ci peuvent se manifester tout au long de la vie.

Les facteurs de risque de ces affections sont plus en plus nombreux dans la région africaine: «Ils sont communs à ceux des maladies non transmissibles, notamment le tabagisme, l'alcool et l'alimentation exagérée en sucre», a précisé Gilbert Mokoki.

Selon l'OMS, les affections bucco-dentaires touchent près de 4 milliards de personnes dans le monde. Toutes les tranches d'âges sont concernées par ces maladies, parmi lesquelles la carie dentaire, la plus fréquente. |

Au Congo, les données sur les maladies bucco-dentaires sont sous-estimées, a fait savoir Gilbert Mokoki, tout en indiquant que son ministère entreprend quelques actions dans le cadre de la lutte contre ces maladies. Parmi lesquelles: la promotion de l'hygiène buccodentaire et l'accès aux fluorures appropriés; l'alimentation saine en réduisant la consommation des aliments et des boissons riches en sucres libres; la réduction de la consommation de sel, de graisses saturées et d'acides gras; la promotion de la consommation des fruits, des légumes crus et des aliments riches en fibres tels que les céréales complètes; l'élaboration et la mise en œuvre des interventions intégrées sur la santé en milieu scolaire comprenant de gestes quotidiens simples comme se laver les mains et se brosser les dents en groupe.

Conscient de l'ampleur de ces affections aux nombreuses conséquences dont l'absentéisme scolaire, le Gouvernement organisera cette année, après les vacances de Pâques, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire et les partenaires techniques et financiers, une campagne de dépistage des affections bucco-dentaires au profit de 5000 élèves dans les écoles de Brazzaville et de Pointe-Noire.

Ce dépistage, a-t-il dit, sera couplé d'une grande sensibilisation des enseignants et des élèves. Le ministre a appelé les parents d'élèves et les enseignants à une adhésion massive pour la réussite de cette campagne préventive.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROIT DE LA FEMMES

La «Loi Mouebarara» pour protéger les femmes congolaises contre les violences en ligne

Dans le cadre de la célébration de la 113^e Journée internationale des droits de femme, Roger Franck Matoko, coordonnateur départemental de l'Association des jeunes pour l'innovation au développement (AJID), a aminé une conférence-débat sous le thème national: «Protégeons-nous contre les violences en ligne avec la loi Mouebarara». C'était le mercredi 8 mars, au siège de cette association à Mpaka, dans le troisième arrondissement Tié-Tié de Pointe-Noire.



Les participantes à la conférence-débat

Au cours de cet échange interactif qui a connu la participation de 156 femmes artisanes et des responsables d'Organisations non gouvernementales, l'orateur a commencé son exposé par la restitution des activités réalisées en 2022 par l'AJID. Puis, s'inspirant du thème national, Roger Franck Matoko a expliqué aux femmes l'origine de cette journée: «La Journée internationale des femmes, célébrée chaque 8 mars de l'année et qui se célèbre cette année sous le thème générique: «Pour un monde digital inclusif: innovation et technologies pour l'égalité des sexes», offre un

cadre idéal de réflexion aux moyens innovants permettant de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le 8 mars est une journée de lutte, pas une fête, contrairement à une opinion qui l'a souvent assimilée à une fête du pague. Même si cela peut provenir d'une bonne intention, le 8 mars concerne une lutte, celle contre les inégalités entre hommes et femmes. Cette journée puise ses origines dans l'histoire des luttes ouvrières et des manifestations de femmes au tournant du XX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe. Les Nations Unies ont officialisé la journée du 8 mars en 1977. A partir de 1909, les Etats Unies, sous l'impulsion des femmes socialistes américaines, décident d'organiser chaque

année le 8 mars, une journée dite (Journée internationale des femmes) pour célébrer l'égalité des droits civiques». Roger Franck Matoko a profité de cette occasion pour rappeler aux femmes leurs droits qui se résument en cinq points: le droit de vivre libre de toute violence et discrimination; le droit du meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint; le droit à l'éducation, la santé et le bien-être; le droit de voter et le droit à un salaire égal. La femme est le socle de la famille. Elle remplit plusieurs rôles qui impliquent la protection, la douceur, l'éducation, l'attention... La liste n'est pas exhaustive.

Equateur Denis NGUIMBI

FHC MEDICA CONGO

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de 10 000 000 FCFA
Siège Social : Rue Mangofu, quartier MATENDE, IND 16, PICP, Loango
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM CG-PNR-01 -2022-BI 3-00267

Aux termes d'une décision des Associés annexée à l'acte reçu par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire à Brazzaville enregistré à Pointe-Noire (Reception de Loandjili) le 06 décembre 2022, sous le numéro 1325, folio 232/24, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes

Dénomination sociale : FHC MEDICA CONGO
Capital social : 10 000 000 F CFA
Siège social : Rue Mangofu, quartier MATENDE, IND 16, PICP, Loango
Objet social : Autres activités pour la santé humaine — Q860302 (L'exercice de l'activité de recherche, développement des solutions de haute qualité, abordable et innovantes en matière de médecine et de traitement médical pour le bien-être et une vie meilleure).
Gérant : Anil Hariharnath PANDEY

Pour avis,
L'Associé unique.

CHU-B

Mise en place de la commission d'enquête parlementaire

Réunis en séance plénière le jeudi 2 mars 2023, sous les auspices d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, les députés ont examiné sept affaires dont deux projets de loi organiques, l'un portant sur la mise en place du Conseil supérieur de la Cour des comptes et de discipline budgétaire. Et l'autre, sur la mise en place de la commission d'enquête parlementaire sur le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU) confronté à d'énormes difficultés, notamment le manque de plateau technique performant et de personnel de qualité, les retards de salaires du personnel et le manque d'eau potable.



Isidore Mvouba

minés, notamment sur les missions d'information auprès des ministères et administrations; la réorganisation de la police; l'absence de la carte nationale d'identité, le passeport ordinaire et de service de la CEMAC; les coupures sauvages d'électricité. A noter que le projet de loi portant sur la mise en place du Conseil supérieur de la Cour des comptes et de discipline budgétaire présenté par la commission affaire administrative et la décentralisation n'a pas pu être voté à cause des incohérences constatées.

Pascal BIOZI KIMINOU

Après la lecture du rapport faite par la commission santé, affaires sociales, famille et genre et les interventions des députés, la résolution de la mise en place de cette commission a été adoptée. Mise sur pied, elle sera chargée de faire l'audit et de regarder la gestion financière de ce plus grand établissement hospitalier qui est à l'agonie. L'enquête sera assortie des conclusions qui seront déposées sur la table du Gouvernement. D'autres points ont été exa-

PENURIE DE CARBURANT

La SNPC est à la manœuvre», affirme Bruno Jean Richard Itoua

L'Assemblée nationale a organisé, jeudi 2 mars dernier, une séance de question d'actualité sur la rareté des produits pétroliers entraînant de longues files d'attente dans les stations-services d'essence. Sur cette préoccupation du député Justice Lalesini Bikindou, le ministre des hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua s'est justifié.



Bruno Jean Richard Itoua

«Depuis quelques semaines, nous constatons la pénurie du carburant dans les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire. Ces dysfonctionnements nous préoccupent énormément. Le stock des produits pétroliers étant insuffisant pour ravitailler nos deux grandes agglomérations. La CORAF étant la principale source de ravitaillement est aux arrêts pour les travaux de maintenance. Le redémarrage est imminent, notamment dans la deuxième quinzaine de mars. Au cours de cette période, nous attendons 132 mille tonnes en provenance de Kinshasa au large de Pointe-Noire, soit 80 mille tonnes de Gasoil et 15 mille tonnes d'essence. Aujourd'hui, le pays est

approvisionné à partir de Kinshasa, République Démocratique du Congo. C'est vrai, il y a un déficit dans la filière carburant avec les prix élevés au niveau international, là où s'approvisionne la société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Nous veillerons à ce que les prix du carburant ne soient pas un poids supplémentaire pour nos populations. Les mesures prises par le Gouvernement pour qu'il n'y ait aucun impact sur les populations seront respectées. La SNPC est à la manœuvre», a-t-il rassuré.

P. B. K.

FORCES ARMEES CONGOLAISES

Mettre en application les recommandations et orientations

Moment d'échange et de dialogue fécond entre le Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division Guy-Blanchard Okoi, et ses grands subordonnés, la Conférence annuelle de planification générale des activités des FAC pour l'année 2023 s'est déroulée du 14 au 16 mars à Brazzaville. Elle a regroupé les commandants organiques (Etat-major général, terre, mer, air, écoles, logistique et renseignements) et opérationnels commandants des zones militaires de défense n° 1 à 9 des Forces armées congolaises.



Les participants posant pour la postérité

Cette rencontre a eu pour but, l'appropriation des orientations et directives des échelons supérieurs et la définition de meilleures modalités de leur mise en oeuvre. S'inscrivant dans une logique d'optimisation du travail et d'amélioration des performances en adéquation avec les exigences de la gestion axée sur les résultats, cette conférence s'est déroulée autour de quatre centres d'intérêt: l'application du contexte général et particulier d'exécution des activités des FAC courant cette année; l'examen et la validation des projets d'instructions particulières du Chef d'Etat-major général des FAC; la contribution à l'approfondissement du processus de programmation générale des activités



Général de division Guy-Blanchard Okoi

au sein du ministère de la Défense nationale; le renforcement des connaissances sur des thématiques en rapport avec la gestion des structures de l'exercice du commandement. A l'issue des travaux, le général Okoi s'est réjoui

de l'atteinte des objectifs fixés et, particulièrement, de l'accent placé sur la gestion des ressources humaines; la maîtrise des procédures budgétaires et la planification des activités. "Le coeur de notre métier de chef pourra ainsi être consolidé. De ces trois domaines prioritaires doivent découler notre esprit d'anticipation, dans la mise à jour des documents, dans la rédaction à temps des travaux demandés et attendus et dans l'expression des besoins et l'élaboration des projets des budgets", a-t-il souligné.

Se voulant rassurant, le général Okoi a exhorté les participants à appliquer à la lettre les recommandations arrêtées: "L'avenir

de la planification pourra se dessiner d'une manière radieuse sinon meilleure que les années précédentes, à condition que les recommandations et orientations arrêtées au cours de cette conférence soient réellement intériorisées, appliquées et vulgarisées par tous. La bonne exécution des recommandations et des instructions traduites dans le rapport des travaux concourent à la sécurisation du territoire et à la protection des personnes et des biens, donc à la bonne réalisation de la mission régaliennne des FAC aux côtés de la Force publique", a-t-il insisté.

Alain-Patrick MASSAMBA

COUP D'OUIL EN BIAIS

La justice est en retard, le Congolais la rend lui-même!

Au Congo, de nombreux crimes et vols sont commis sans que «le pouvoir judiciaire ne lève le doigt», affirme-t-on. Au point que des citoyens ont choisi de se faire justice, d'où la recrudescence du phénomène de la justice populaire. La semaine dernière, dans l'enceinte des "Mille Logements" à Kintélé, au nord de Brazzaville, la population a pris en chasse deux présumés voleurs qu'elle a rattrapés et brûlés vifs, sachant que s'ils avaient réussi à s'enfuir ou les avait remis aux mains de la police, ils ne seraient jamais poursuivis. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres. En décembre dernier, trois malfaiteurs avaient aussi été tués incendiés près du marché Total de Bacongo, à Brazzaville. On est sous le choc!

N'y a-t-il pas de "Esther Miracle" au Congo ?

Le naufrage du bateau gabonais Esther Miracle, un navire mixte de transport de passagers et de fret, causant la disparition d'au moins 21 personnes, le 9 mars dernier au large de Libreville, remet sur la sellette la question de la sécurité des transports publics. Chez nous, le transport sur le fleuve Congo a eu aussi ses naufrages. Par exemple, celui de février 2006, avec le bateau "Majesté" contenant plus de 500 tonnes de produits pétroliers et d'autres marchandises, mais sans mort d'hommes, heureusement. Ce n'est pas l'unique naufrage. A côté de l'incendie de quelques baleinières, on n'a, semble-t-il, toujours pas réussi à imposer des mesures de sécurité viables dans le transport fluvial. Les barges à destination du Nord Congo échappent souvent au contrôle de performance, et on n'est donc pas à l'abri...

A l'état sauvage,

le Musée annexe Marien Ngouabi d'Ignié !

On ne sait pas ce que pensent les militants du PCT (Parti congolais du travail) du décor actuel du Musée annexe Marien Ngouabi d'Ignié, au PK 45, sur la route nationale n°2. A l'occasion du 46e anniversaire de l'assassinat du commandant Marien Ngouabi, président fondateur de leur parti et chef de l'Etat du Congo de 1968 à 1977, la direction politique a déposé vendredi 18 mars 2023 une gerbe de fleurs à la place du sacrifice suprême, en face du Mausolée Marien Ngouabi, à Brazzaville. Cet espace a fait sa toilette une semaine avant la célébration de ce triste événement. A contrario, le site qui fait office de Musée portant le même nom à Ignié, où Marien Ngouabi avait atterri à bord d'un monomoteur en provenance de Pointe-Noire, après le coup d'Etat manqué du 22 février 1972, offre un aspect désolant qu'a montré une chaîne de télévision privée. Il est envahi par de hautes herbes où sont noyées les épaves des véhicules et autres engins du président défunt. Le portail de l'enceinte est éventré, la fresque de l'ancien président assassiné effacée, etc.

Du maraîchage en plein cimetière Mongo-Kamba à Pointe-Noire

Ce cimetière est fermé depuis belle lurette. Il est devenu le refuge des bandits qui se cachent derrière les hautes herbes qui y poussent. Il y a aussi que des gens inciviques l'ont transformé en un vaste jardin où se pratique un maraîchage macabre autour des tombes. Ils cultivent toutes sortes de légumes, ravitaillant ainsi des vendeurs de certains marchés de la capitale économique. Cette initiative épouse certes les objectifs visés par le ministère en charge de l'Agriculture, cependant on se demande s'il est permis d'exercer une telle activité dans un cimetière.

A Pointe-Noire, un citoyen vole au secours des riverains de la rue de Bitam

La misère a tellement gagné le pays que même les pouvoirs publics n'arrivent plus à faire face au fonctionnement de certains services. La rue Bitam, à Mongo-Kamba, dans la capitale économique Pointe-Noire, était impraticable, les riverains l'ayant transformée en dépotoir permanent sous les regards indifférents des autorités. Elle dégageait l'odeur insupportable des immondices, des eaux de ruissellement et des latrines bouchées. Les usagers ne pouvaient plus l'emprunter sans se boucher les narines. Un engin réquisitionné par un homme de bonne volonté a procédé la semaine passée à l'assainissement de cette rue, qui est désormais praticable. Que fait la municipalité ?

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Nazaire KANGOU, agent de "La Semaine Africaine", et famille ont la profonde douleur et le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère, Germaine HODIEDI "La Gera-Mâ Ngouri", survenu le 13 mars 2023 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient rue Auguste Nkounkou, n°5, au quartier Moukoundzi-Ngouaka (Makélékélé), vers l'agence E2C. La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.





Bureau de la Représentation au Congo
BP : 2465 ; Tél. : (242) 663 83 29 – 666 33 56 ; Fax : (242) 81 34 47
Brazzaville

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SSA POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DU DEPISTAGE/DIAGNOSTIC ET DE LA PRISE EN CHARGE DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 EN REPUBLIQUE DU CONGO

Grade : - NOA

Duration : 6 mois (180 jours)

Type de contract : Consultant SSA

Country/Duty Station: Brazzaville, Congo

1. CONTEXTE

La lutte et la prévention contre les maladies non transmissibles (MNT) constitue un enjeu majeur de santé publique par son ampleur et sa gravité au niveau mondial, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui a ébranlé les systèmes de santé même les plus performants. En effet, les MNT représentent la 7^{ème} des 10 premières causes de décès prématurés dans le monde avec 15 millions de cas dont 85% surviennent dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Dans la Région africaine, les données relèvent une forte augmentation en raison de la faible capacité de diagnostic précoce, de prise en charge et de traitement avec une mortalité totale qui est passée de 37,1 % en 2019 à 24,2 % en 2000. La COVID-19 a davantage exposée les personnes souffrant des comorbidités, notamment l'hypertension artérielle (HTA) et le diabète sucré, au risque élevé de décès. Par ailleurs, elle constitue une opportunité pour redynamiser le dépistage et la réponse aux MNT (y compris la vaccination contre la COVID-19) à travers des solutions innovantes en vue de garantir les soins de santé primaires et des systèmes d'orientation de premiers recours de qualité (Stratégie PEN-PLUS). Dans ce contexte, le Bureau de l'OMS au Congo s'est engagé, à travers la mise en œuvre d'un projet élaboré, à soutenir le dépistage actif des personnes vivants avec ces comorbidités au niveau le plus bas de l'échelon sanitaire national. En effet, l'OMS a acquis des kits de dépistage constitué de glycomètres, tensiomètres et des bandelettes à glycémie et urinaires. Ces kits ont été distribués dans 93 centres de santé intégrés (CSI) et 3 hôpitaux de référence de 18 districts sanitaires des départements de Brazzaville, Pointe-Noire et Kouilou. 104 agents de santé y ont été formés et seront supervisées pour renforcer la référence et le bon suivi des personnes atteintes. Ainsi, les sujets présentant les signes d'hypertension et de diabète et qui se présenteraient à la consultation curative seront prêtés à la mesure de la pression artérielle et le dosage de la glycémie. Les hypertendus et les diabétiques diagnostiqués seront fortement encouragés à se faire vacciner. Ils seront orientés, le cas échéant, dans les hôpitaux de référence des districts. Un des corollaires de cette initiative est de disposer des données récentes de la situation actuelle de quelques maladies non transmissibles étant donné que la dernière enquête STEPS réalisée dans le pays remonte à 2004. Les présents termes de référence s'inscrivent dans cette dernière perspective.

2. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

De façon générale, la consultation consistera à faire le suivi de la mise en œuvre du projet de renforcement du dépistage et la prise en charge des MNT dans le contexte de la COVID-19 en République du Congo.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Recenser de façon exhaustive toutes les formations sanitaires impliquées dans le projet ;
- Fournir les outils et les orientations relatives à la collecte des données sur les indicateurs de l'HTA et du diabète sucré aux DDSSSa, Médecins-chefs des districts sanitaires et, le cas échéant, aux responsables des formations sanitaires impliquées ;
- Faciliter la compilation hebdomadaire au niveau du Bureau des données collectées dans les formations sanitaires ;

- Soutenir l'analyse et l'interprétation mensuelle des informations collectées ;
- Soutenir la rédaction du rapport trimestriel de situation sur les indicateurs collectés.

3. ROLES ET RESPONSABILITES

Sous la coordination du Représentant de l'OMS au Congo et la supervision du responsable du Cluster DPC, le consultant aura à assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du projet, notamment la supervision de la collecte des données. Il devra atteindre les résultats suivants :

- les formations sanitaires impliquées dans le projet sont recensées de façon exhaustive ;
- les outils et des orientations relatives à la collecte des données sur les indicateurs de l'HTA et du diabète sucré sont fournis aux DDSSSa, Médecins-chefs des districts sanitaires et, le cas échéant, aux responsables des formations sanitaires impliquées ;
- la compilation hebdomadaire des données collectées dans les formations sanitaires est facilitée au niveau du Bureau ;
- L'analyse et l'interprétation mensuelle des informations collectées sont effective ;
- Le rapport trimestriel de situation sur les indicateurs collectés est rédigé.

4. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

a) Qualifications:

* **Essentielle** : Diplôme (Doctorat ou master ou équivalent) dans le domaine de la santé publique, de l'épidémiologie ou de la statistique.

* **Souhaitable** : Connaissance en planification, suivi-évaluation et recherche.

b) Expérience : Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la santé publique et avoir contribué à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des projets, notamment en lien avec les maladies non transmissibles.

5. CONNAISSANCES, APTITUDES ET COMPETENCES :

a) Connaissances et aptitudes:

- Maîtrise des outils informatiques standards ;
- Capacité à rédiger des rapports réguliers de manière claire et adaptée à diverses audiences ;
- Gestion du stress et capacité à piloter des équipes ;
- Capacité à maintenir le dialogue avec les diverses parties prenantes impliquées au niveau local et national

b) Compétences:

- Utilisation des outils informatiques et communications ;
- Rédactionnelle et aptitude du travail en équipe ;
- Coordination des équipes dans le respect et la promotion des différences culturelles ; - Production des résultats.

c) Langues : Excellente connaissance du français.

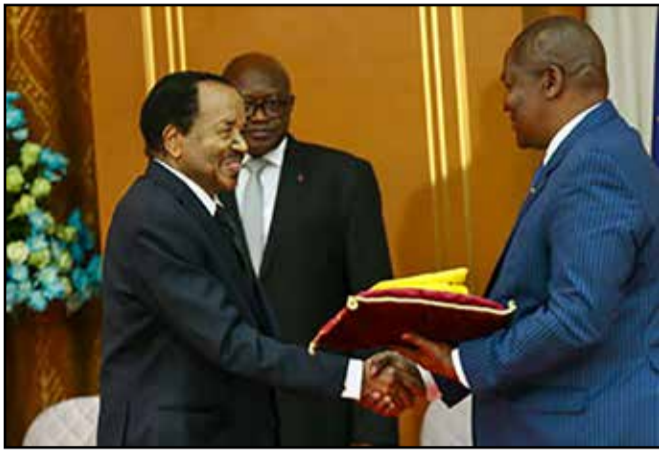
6. DÉBUT DE LA CONSULTATION : Immédiatement après la sélection.

Date limite de dépôt des dossiers : 06 avril 2023

SOMMET ORDINAIRE DE LA CEMAC A YAOUNDE

Faustin-Archange Touadera prend les commandes de l'institution

La 15^e session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), s'est tenue, vendredi 17 mars 2023, au Palais de l'Unité à Yaoundé, au Cameroun. Au terme de la rencontre, le Président Paul Biya et ses pairs se sont séparés sur une note de totale satisfaction, à l'issue d'une intense journée de travail.



Passation des consignes entre les présidents Biya et Touadera

Au terme des travaux, Paul Biya, Président en exercice de la CEMAC depuis le 24 mars 2019 a passé le témoin à Faustin-Archange Touadera, Président de la République centrafricaine. Dans son discours de clôture, le Président sortant de la CEMAC a souligné: «Nous

avons pu mesurer les avancées enregistrées et les efforts qui restent encore à faire. Les avancées constatées dans le cadre de l'intégration de nos économies augurent des perspectives encourageantes. Tout au long des travaux, j'ai pu apprécier notre volonté

commune de privilégier les intérêts de la Communauté». Ce sommet a mis en exergue une fois encore l'esprit de solidarité, l'atout majeur de la CEMAC. Cela s'est traduit dans les importantes résolutions lues par le Président de la Commission Da-

niel Ona Ondo. Le sommet a également connu un grand succès au niveau de la participation. Tous les chefs d'Etat ont répondu favorablement à l'invitation. Les Présidents Faustin-Archange Touadera de Centrafrique, Denis Sassou Nguesso du Congo, Ali Bongo Ondimba du Gabon, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo de la Guinée Equatoriale et Mahamat Idriss Deby du Tchad. Remerciant les chefs d'Etat et les peuples de la CEMAC pour le soutien qu'ils lui ont apporté durant son mandat, le Président Paul Biya a assuré le Président en exercice entrant de la CEMAC de sa confiance et sa disponibilité à l'accompagner dans sa mission dans l'intérêt des peuples de la sous-région.

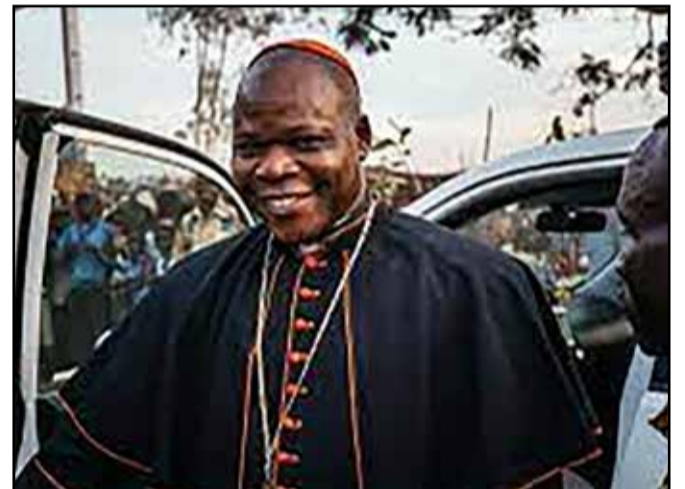
Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

L'Eglise dément l'enlèvement du Cardinal Nzapalainga

Créé par le Pape François, en novembre 2016, l'archevêque de Bangui, le Cardinal Dieudonné Nzapalainga est en tournée pastorale dans l'Est de la République centrafricaine avec une vingtaine de religieux. Vendredi 17 mars 2023 sur sa route, il a été stoppé par des hommes armés. L'affaire a pris de l'ampleur, plusieurs sources ont parlé de kidnapping, de demande de rançon. Même le Premier ministre a réagi. Finalement, les religieux nient tout enlèvement de leur chef de file.

Selon l'Eglise, le Cardinal Nzapalainga et sa délégation sont arrivés jeudi 16 mars à Ouadda, à 800 km de la capitale Bangui. Ils se sont mis en route, mais des rebelles de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) leur ont barré la route. Des sources concordantes affirment que le Cardinal et son équipe avaient été pris en otage et que les ravisseurs exigeaient une rançon de 5 millions de francs CFA. L'affaire défraie la chronique. Le cabinet du Premier ministre a déclaré que Félix Moloua suivait la situation de près et qu'il avait tenu des réunions avec ministres, préfet et sous-préfets.



Le Cardinal Dieudonné Nzapalainga n'est pas inquiété

Aboubacar Sidik, porte-parole du groupe rebelle de la CPC, a démenti les faits. Il a fait savoir que le groupe est en alerte, que la zone est dangereuse, et que les religieux étaient entrés dans leur secteur sans les avertir. «C'est une délégation qui est venue rentrer dans notre zone de juridiction, sans nous en informer, donc il fallait vérifier. C'est une zone très dangereuse, nous sommes en alerte, il fallait qu'on regarde afin que rien ne puisse leur arriver». D'après Mgr Richard Appora, évêque de Bambari qui était dans le convoi, des négociations se sont tenues, les rebelles ont donné leur feu vert et la tournée pastorale a repris. «Il n'y a eu ni enlèvement, ni rançon, ni menace, ni restriction de mouvements. Je suis surpris d'entendre ça. Nous n'avons fait l'objet d'aucun kidnapping, d'aucune demande de rançon. Nous avons envoyé dans leur base une délégation de curés avec un ou deux responsables de la communauté pour plaider notre cause et leur demander de nous laisser passer».

Les ecclésiastiques sont arrivés à Ouada Djallé, 100 km plus loin. Il y était prévue, la célébration d'une messe avant de rejoindre leur destination finale.

A.-P. MASSAMBA

RD CONGO

Flambée des cas de choléra dans le camp de Bulengo, à Goma

La province du Nord-Kivu est confrontée à une très importante crise humanitaire. Près de 800.000 personnes ont été déplacées depuis un an principalement en raison du conflit lié au M23, une rébellion, soutenue d'après l'Organisation des Nations unies (ONU), particulièrement, par le Rwanda voisin, qui depuis un an conquiert une partie de cette province dont Goma est la capitale.



Le choléra fait des ravages à Bulengo

Dans la ville, les camps sont saturés et les conditions de vie difficiles. C'est le cas de celui de Bulengo, sur l'axe qui relie Saké à Goma et qui abrite plus de 100.000 personnes. Conséquences de cette situation, les cas de choléra se multiplient. Médecins sans frontières (MSF) a installé son centre de traitement contre le choléra, dans ce camp.

Chaque patient atteint de diarrhée désormais est considéré comme cas suspect. «Depuis les deux dernières semaines, nous avons enregistré de plus en plus de cas de diarrhée. Ces cas de diarrhée venaient des sites de déplacés des Bulengo.

Voilà l'endroit où nous sommes maintenant, nous sommes dans un centre de traitement où, comme vous le voyez, il y a plein de malades qui reçoivent les perfusions pour les réhydrater. Le fait que le choléra entraîne une déshydratation des patients, le

traitement d'appoint, c'est juste de faire le remplissage des liquides perdus», a déclaré un médecin.

De nombreuses tentes ont été installées à côté du centre de santé. 175 lits sont opérationnels présentement, d'autres lits sont partagés par une multitude de patients. Les responsables des activités infirmières, craignent de nouvelles arrivées au regard des conditions de vie dans le camp. Le choléra affirmant-ils, «est une maladie de mains sales. Donc si on n'a pas toutes les installations sanitaires au niveau du camp pour que les déplacés les utilisent, le risque que la maladie se propage augmente beaucoup». Médecins sans frontières est en train de construire et d'installer de nouvelles tentes au cœur de Bulengo, afin de prendre en charge l'afflux des malades.

A.-P. M.

MALI

Libéré, le journaliste Olivier Dubois a regagné la France

Enlevé au Mali il y a près de deux ans, le journaliste français Olivier Dubois a été libéré après près de deux ans de captivité. Arrivé lundi 20 mars 2023 à l'aéroport de Niamey, au Niger, il était le dernier otage français recensé dans le monde. Le lendemain, il a été accueilli à la base aérienne de Villacoublay, près de Paris par le Président français Emmanuel Macron, en compagnie de son épouse et de son père. Enlevé en octobre 2016 au Niger, l'humanitaire américain Jeffery Woodke a été également libéré.



L'ex-otage Olivier Dubois congratulé par Emmanuel Macron

Olivier Dubois avait été enlevé au Mali le 8 avril 2021 dans la région de Gao (Nord) par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM), filiale au Sahel d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). «Je me sens fatigué mais je vais bien», a-t-il déclaré à sa descente d'avion. C'est énorme pour moi d'être là, d'être libre, je voulais rendre hommage au Niger pour son savoir-faire dans cette mission délicate et rendre hommage à la France et à tous ceux qui

m'ont permis d'être là aujourd'hui». Olivier Dubois avait annoncé lui-même son enlèvement le 5 mai 2021. Il travaillait notamment pour Libération, Le Point et Jeune Afrique. «Les otages ont été récupérés sains et saufs par les autorités nigériennes avant d'être remis aux autorités françaises et américaines», a déclaré à l'aéroport le ministre de l'intérieur nigérien, Hamadou Souley.

L'organisation Reporters sans frontières (RSF), a fait part de son «immense soulagement». La rédaction du quotidien Libération avec lequel Olivier Dubois collaborait, a également fait part de sa «joie immense». Le Président français Emmanuel Macron a lui aussi exprimé son «immense soulagement».

A.-P. M.

CENTRAFRIQUE

L'attaque d'un site minier près de Bambari cause la mort

Situé au village de Chingbolo, près de Bambari, à environ 400 kilomètres au Nord-est de Bangui, site d'une société minière chinoise a été attaqué par des terroristes. Neuf ressortissants chinois y ont trouvé la mort. Selon des sources locales, l'attaque a également fait deux blessés.



Des ressortissants chinois ont péri dans une mine

L'assaut a été mené aux premières heures du dimanche 19 mars dernier par des hommes armés identifiés comme des rebelles de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC). Des tirs à l'arme lourde ont été entendus par plusieurs habitants de la ville de Bambari. Mais c'est à 25 kilomètres, dans le village de Chingbolo, que le site de l'entreprise chinoise Gold coast group a été pris pour cible, alors que selon des sources locales, la société venait de lancer ses activités d'exploitation 5 jours auparavant. Un habitant de Bambari a fait savoir: «C'est à partir de 4h du matin qu'on a entendu les

détonations des armes. Ce sont les rebelles de la CPC qui ont attaqué les Chinois venus exploiter la mine. Ils ont pillé les machines des Chinois et leurs maisons». Abel Matchipata, maire de Bambari, s'est lui aussi prononcé sur cette attaque. Lui aussi pointe du doigt la Coalition des patriotes pour le changement. «Il n'y a que les rebelles pour faire ce genre d'opération. Les Chinois ont été exécutés d'une balle dans la tête», a-t-il affirmé. Policiers, gendarmes et mercenaires russes du groupe

Wagner se sont rendus sur place, selon des sources locales. Les corps des victimes ont ensuite été transférés à Bambari puis, jusqu'à l'hôpital de l'Amitié à Bangui, où se sont rendus l'ambassa-

teur de Chine et la ministre centrafricaine des Affaires étrangères. La CPC «dément catégoriquement» être à l'origine de l'attaque. Les rebelles dénoncent un «acte ignoble et barbare, planifié et préparé par les mercenaires russes Wagner et le ministre de l'Elevage». Le mouvement affirme que les commanditaires ont offert une prime de 50 000 dollars à des bandits pour perpétrer cet assaut meurtrier, destiné selon lui à «faire peur aux Chinois».

Gaule D'AMBERT

UNIVERSITE DENIS SASSOU-NGUESSO

Denis Sassou-Nguesso et Olof Palme, deux leaders dans la lutte contre l'apartheid

Le Dr Mukanda Mabonso Mulemfo a animé le 16 mars 2023 à l'Université Denis Sassou-Nguesso, une conférence sur le leadership et la solidarité du Président Denis Sassou-Nguesso et de l'ancien premier ministre suédois Olof Palme, dans la lutte contre l'apartheid: Leçons pour l'Afrique dans sa recherche de la paix. C'était en présence du Pr Ange Antoine Abena, président de l'Université Denis Sassou Nguesso (UDSN); Sipapela Cletius Sipapela, ambassadeur de la République de Namibie au Congo, des membres académiques, les personnels de l'Université ainsi que les étudiants.



Le Président Denis Sassou-Nguesso



Olof Palme

Le conférencier a évoqué deux leaders de deux pays différents, l'un de la République du Congo et l'autre du Royaume de Suède, mais liés par une conviction, celle de la paix. Les deux leaders, a-t-il dit, ont toujours pensé que la paix n'était pas seulement l'absence de violence ou de guerre, mais aussi la présence de la solidarité sociale pour une paix qui est le fondement de tout développement durable. Le Dr Mukanda Mabonso Mulemfo a aussi évoqué les réalisations de chaque leader dans le processus de réalisation de l'objectif principal qu'ils s'étaient fixé, à savoir instaurer la paix et la liberté entre les peuples d'Afrique austral.



Les participants après la conférence

Bien que son implication dans la lutte contre l'apartheid remonte au début des années 1980, le leadership du Président Denis Sassou Nguesso est devenu plus apparent et palpable pendant son mandat de Président de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de 1986 à 1987. Il a donné la priorité à la lutte contre l'apartheid et à son abolition, influençant ainsi l'OUA à lancer le Fonds pour l'Afrique. Ce fonds a permis de mobiliser les ressources financières et matérielles nécessaires pour permettre aux Sud-Africains noirs et aux États de la ligne de front de surmonter le colonialisme et l'apartheid. L'ancien Premier ministre Olof Palme était un homme blanc dont la conviction pour la paix l'a conduit à donner sa vie pour les opprimés à travers le monde. Il est ainsi devenu un bon ami des Africains dans leur libération totale du colonialisme et du néocolonialisme en général et des Sud-Africains noirs dans leur lutte contre l'apartheid en particulier. Sa participation à la lutte contre le colonialisme et l'apartheid a commencé lorsqu'il était étudiant. L'ancien Premier ministre n'a pas pu assister à la signature du Protocole de Brazzaville, car il a été tué le 28 février 1986. Selon le conférencier, les vies du Président Denis Sassou Nguesso et de l'ancien Premier ministre Olof Palme étaient fondées sur deux valeurs essentielles: le service et le sacrifice. "Chacun d'entre nous est mis au défi aujourd'hui d'identifier sa propre responsabilité dans le développement de la culture de la paix dans sa famille, sa communauté, son école, son université, etc. Soyons de véritables ambassadeurs de la paix, en toute humilité, pour un monde meilleur", a-t-il dit. Réitérant le témoignage du ministre d'Etat Pierre OBA, le Pr Ange Antoine Abena a indiqué que le ministre d'Etat avait participé aux différentes négociations informelles et formelles qui ont abouti à la signature du Protocole de Brazzaville. Exhortant l'assistance, le président de l'UDSN a dit que "nous ne sommes pas tous des intellectuels. Dans ce pays, nous confondons être diplômé et intellectuel; car l'intellectuel n'est pas tribaliste, il est transversal".

A. N'K-K.

FINANCES PUBLIQUES

Vers la mise en œuvre de la comptabilité de l'Etat en droits constatés

Un séminaire-atelier sur la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés et patrimoniale (CDCP) se tient depuis le lundi 20 mars à Brazzaville sous le patronage du ministère du Budget en partenariat avec le développement des finances publiques du Fonds monétaire international (FMI). C'est Ludovic Ngatsé, ministre en charge du Budget qui a ouvert les travaux, en présence de Charles Emile Apesse, premier président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire et de Nicolas Million, représentant du FMI au Congo.

Pour le ministre, le séminaire a eu pour vocation de poser la première pierre d'une réforme structurante pour la mise en œuvre de la comptabilité de l'Etat en droits constatés. Cette réforme, a-t-il dit, s'inscrit dans la volonté affichée par le Président de la République Denis Sassou Nguesso, de doter le Congo des outils de gouvernance les plus modernes, devant permettre d'asseoir la redevabilité et le contrôle des comptes publics, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats et la nécessaire lutte contre les antivaluers. «Notre ambition est de disposer dès 2025 d'une information financière et comptable complète et transparente, en adéquation avec les meilleures normes internationales», a-t-il relevé. La nouvelle comptabilité, a dit le

ministre du Budget, se caractérise par quatre aspects: une connaissance exhaustive et sincère du patrimoine de l'Etat; un élargissement du champ de la comptabilité générale de l'Etat, avec un fait générateur relevant de l'ordonnateur; une fonction comptable partagée entre les gestionnaires, les ordonnateurs et les comptables; une préparation à la certification des comptes qui constitue une avancée majeure. «Pour assumer cette ambition, nous devons nous appuyer sur des outils juridiques, réglementaires et techniques», a-t-il souligné. La direction générale des Comptes publics et du patrimoine nouvellement créée, sera au travers des missions qui lui seront dévolues, la garante de la sincérité et de la transparence des comptes publics. Elle doit



Charles Emile Apesse, Ludovic Ngatsé et Nicolas Million

être la tête de pont de la réforme comptable, qui doit irriguer l'ensemble de la sphère publique. Charles Emile Apesse, de son côté, a souligné que le contrôle des finances publiques est un élément indispensable d'un système régulateur qui a pour but de signaler les écarts par rapport à la norme, ou les atteintes aux principes de la conformité aux lois de l'efficacité, de l'efficacité et de l'économie de la gestion financière. Avec la loi organique imminente, a déclaré le premier président, la Cour des comptes et de discipline budgétaire devra déployer

beaucoup d'initiatives à l'actif de la transparence des comptes publics, notamment en veillant que les opérations financières obéissent à la légalité et à la publicité. «La Cour des comptes et de discipline budgétaire devra contrôler régulièrement les contrats entre l'administration et les entreprises publiques ou privées, notamment les entreprises exploitant des concessions de service public», a-t-il relevé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME A BRAZZAVILLE

La paroisse Saint Pie X a mis l'accent sur le destin de la femme

A l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, la paroisse Saint Pie X (Cité de l'OMS) à Brazzaville, a organisé mercredi 8 mars 2023, une conférence-débat sur le thème: «La femme congolaise face à son destin». Elle était animée par la professeure Francine Ntoui, biologiste-épidémiologiste, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche scientifique et par Mme Chantal Toumba, coordonnatrice au bloc d'accouchement de l'hôpital de référence de Makélékélé, en présence de l'abbé Abraham Nguouama, curé de la paroisse.

Initiée par les Nations unies, la Journée du 8 mars est célébrée partout dans le monde en honneur de la femme, non pas pour célébrer celle-ci, mais plutôt pour lui donner une occasion de revendiquer ses droits et dénoncer certaines injustices qu'elle subit dans la société: violences conjugales, harcèlements sexuels. Ainsi, dans cette paroisse, cela est devenu une tradition chaque année, depuis que l'abbé Abraham Nguouama y est à la tête.



Mme Francine Ntoui



Mme Chantal Toumba

Inspirée de son expérience personnelle, la professeure Francine Ntoui a développé le thème en trois volets: la construction de sa personnalité, la reconnaissance de soi et la restitution à la société. Question de dire à la femme congolaise en général, en particulier les étudiantes, de toujours savoir tout gérer malgré certaines contraintes, des harcèlements qu'elle subit en milieu scolaire ou dans la rue. Elle ne doit jamais baisser les bras, et doit savoir les dénoncer afin d'atteindre son objectif. Ainsi, une fois réussie, la femme ne doit pas être au service de l'homme mais de sa société, car la réussite ce n'est avoir plusieurs biens matériels mais plutôt de savoir impacter positivement son entourage. Francine Ntoui estime également que l'égalité de sexe n'existe pas; il existe plutôt la complémentarité de sexe. Prenant la parole, Mme Toumba a édifié les femmes sur la planification familiale, l'espacement des naissances et des méthodes contraceptives. Elle a lancé un cri d'alarme aux femmes congolaises de respecter un écart de naissance allant de 2 ans à 3 ans sinon cela peut entraîner des troubles hypertensifs maternels, un accouchement prématuré, un poids anormal du nourrisson à la naissance, la mortalité fœtale et des accouchements par césarienne. L'oratrice a conseillé d'adopter certaines méthodes contraceptives, entre autres: le coït interrompu, des implants, les pilules, les stérilets et l'abstinence pour se protéger contre des grossesses non-désirées et certaines maladies sexuellement transmissibles. A la suite des deux oratrices, l'abbé Abraham Nguouama a précisé que

COOPERATION

Le Congo et l'Algérie se promettent de renforcer leur coopération dans le domaine pétrolier

En fin de mandat, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Algérie en République du Congo Larbi El Hadj Ali est allé dire ses adieux à Bruno Jean Richard Itoua, ministre congolais des Hydrocarbures, le 17 mars 2023 à Brazzaville. Il ressort de leur dernière entrevue que le Congo et l'Algérie mettront tout en œuvre pour «renforcer leur coopération dans le domaine du pétrole», selon le diplomate algérien. Pour ce faire, dans un proche avenir, une délégation congolaise fera le voyage pour Alger dans le but de mettre ensemble les responsables des deux sociétés pétrolières publiques (congolaise et algérienne), pour permettre à chaque partie de tirer au maximum les ressources nécessaires au développement de leurs pays respectifs.



Larbi El Hadj Ali et Bruno Jean Richard Itoua

Au sortir de l'entrevue, le diplomate algérien a fait savoir que c'est un honneur pour lui de rencontrer une fois de plus le ministre des Hydrocarbures. Avant de poursuivre: «C'est vrai qu'on n'achève pas une mission diploma-

tique de gaieté de cœur, mais la satisfaction l'emporte toujours, surtout pour une mission accomplie, notamment pour avoir contribué à relancer la coopération entre la République du Congo et l'Algérie... eu égard aux perspectives de coopération en matière d'hydrocarbures. Il y a eu des échanges ces derniers temps entre les deux parties pour relancer justement cette coopération. Cela est rendu manifeste par le fait qu'une délégation congolaise va se déplacer incessamment pour Alger, pour essayer de concrétiser ce qui a été décidé dans cet entretien...», a-t-il indiqué. Il a en outre renchéri que les échanges entre les deux compagnies pétrolières publiques du Congo et de l'Algérie, respectivement, la SNPC (Société nationale des pétroles du Congo), et la SONATRACH (Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures) existent depuis toujours. «Le Congo et l'Algérie sont membre de l'OPEP à ce niveau-là, nous avons une coopération. Au niveau bilatéral nous avons justement entamé un nouvel espace prometteur... et je suis fier d'avoir participé à l'élaboration de cette nouvelle politique... et j'espère que sa mise en œuvre va être faite le plus tôt possible», a-t-il conclu. A l'issue de l'entretien, le ministre Itoua a offert un présent à son hôte, pour qu'il se souvienne du Congo et des liens solides qui lient les deux Etats, partout où il ira servir son pays.

Gaule D'AMBERT

la femme congolaise ne doit pas tout attendre de son mari, elle doit avoir un esprit de créativité pour éviter d'être chosifiée par l'homme. Il a rappelé les valeurs fondamentales de l'Eglise catholique dans le cadre des méthodes contraceptives, et demandé à toutes les mamans d'opter pour l'abstinence. L'activité s'est clôturée par une messe qu'il a célébrée, pour rendre grâce à Dieu qui a permis la tenue avec succès de l'évènement.

Chulery MPIKA-MOUNKETE (Stagiaire)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Université Marien Nguabi, PERENCO et CONGOREP s'engagent pour l'employabilité des jeunes

L'Université Marien Nguabi, sous l'égide de son président Gontran Ondzotto, et deux sociétés d'exploration et de production des produits pétroliers, PERENCO Congo et CONGOREP, représentées par Stéphane Barc, directeur général de PERENCO Congo, ont conclu, mercredi 15 mars dernier à Brazzaville, une convention de partenariat école/entreprise visant à faciliter l'insertion professionnelle et socioéconomique des étudiants de cette alma mater. Citant Nell Armstrong qui posa le premier pas sur la lune disant qu'il s'agissait d'un «petit pas pour l'homme», mais «un pas de géant pour l'humanité», le Pr Gontran Ondzotto a indiqué que la signature de cet accord est «un petit pas pour l'espace académique, mais un pas de géant pour l'Université Marien Nguabi».



Après la signature de la convention de partenariat

le cadre d'une convention de stage individuelle, ses étudiants de 2^e et 3^e année de licence pour la sélection des profils des stages académiques ou d'immersion en alternance et, ses étudiants diplômés pour la sélection des profils des stages d'immersion; informer les directions de PERENCO Congo et de CONGOREP, de l'organisation des activités publiques des établissements de l'UMNG concernés par cette convention (journées portes-ouvertes, cérémonies de remise de diplômes, forum, etc.); et les y inviter expressément; réserver aux deux sociétés signataires de la convention, des espaces de communications lors de ces activités afin de leur assurer la visibilité; prendre connaissance des règlements intérieurs de ces sociétés et informer les étudiants stagiaires de s'y conformer. PERENCO Congo et CONGOREP ont à leur tour

l'obligation d'accueillir en stage académique ou d'immersion, les étudiants de l'UMNG, pour une durée de six semaines à six mois au maximum; planifier l'alternance cours/stage en tenant compte du calendrier académique; assurer l'encadrement technique des étudiants stagiaires par un tuteur qui les évaluera aux échéances définies et informera régulièrement l'université de l'évolution du stage; proposer des thèmes de projet de stage à valeur ajoutée; prendre part aux activités universitaires et en soutenir certaines (journées portes-ouvertes, cérémonies de remise de diplômes de fin de formation, etc.); permettre des visites en entreprise, aux étudiants de l'UMNG; informer l'université des tests de recrutement en adéquation avec les parcours que proposent les établissements; participer résolument dans les limites

Sont, entre autres bénéficiaires de cet accord pour le compte de l'UMNG, les étudiants de l'Ecole nationale supérieure polytechnique (ENSP), l'Institut supérieur de gestion (ISG) et la Faculté des sciences et techniques (FST). Les différents signataires ont convenu de déterminer les conditions de partenariat pour l'accueil, la formation, l'insertion socioprofessionnelle des étudiants de l'Université Marien Nguabi. Cette dernière s'engage à mettre à la disposition de PERENCO Congo et CONGOREP dans

HOPITAL GENERAL DE LOANDJILI DE POINTE-NOIRE

Don de médicaments et d'équipements médicaux

Dans le cadre de la coopération sanitaire entre le Gouvernement congolais et la République populaire de Chine, l'hôpital général de Loandjili de Pointe-Noire a reçu des médicaments et des équipements médicaux. Le don entre dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre les deux pays qui fait que la partie chinoise consente à fournir chaque année à la partie congolaise un lot de médicaments et d'équipements médicaux. La cérémonie a eu lieu mercredi 15 mars dernier dans la salle de conférence de l'hôpital. Elle s'est déroulée en présence de Sidonie Plaza, directrice générale de l'hôpital général de Loandjili, de Li Jinqing, premier vice-président de l'association chinoise du commerce en République du Congo, et des chefs des services de cet hôpital.



Après le don de médicaments

Le don permettra de renforcer les chirurgiens de l'hôpital général de Loandjili, notamment en médecine générale, chirurgie générale, ophtalmologie, anesthésie-réanimation, le bloc opération, radiologie, etc. Avec les équipements médicaux

d'accords spécifiques à définir, à l'amélioration du plateau technique dans les établissements; prendre en charge un billet d'avion aller/retour Brazzaville-Pointe-Noire-Brazzaville par stage; verser une allocation de stage aux étudiants stagiaires, conformément aux dispositions internes aux entreprises.

reçus, les opérations d'appendicectomie, peu invasives, nécessiteront juste une hospitalisation de deux jours, au lieu de 5 à 10 jours. Cela est à l'avantage des Ponténégrins. Dans son mot de circonstance, le Dr. Ma Liang Liang, chef de mission médicale chinoise à l'hôpital général de Loandjili et médecin chirurgien, a souligné qu'avec les efforts conjoints des coopérateurs chinois et congolais, laparoscopie sera faisable pour les opérations d'appendicectomie et de cholécystectomie. De son côté, la directrice générale de l'hôpital général de Loandjili a rassuré que tout le matériel et dispositif reçus seront utilisés

Cette convention de partenariat est établie pour une durée de trois ans renouvelables. Mais ce renouvellement ne se fera qu'après une évaluation, sous forme de bilan, des actions engagées au cours de la convention précédente.

pour l'amélioration de la prise en charge des patients qui sont dans la ville océane. Le renforcement de l'amitié sino-congolaise se vérifie au quotidien, y compris dans les domaines de la santé. En effet, depuis 2004, année de son inauguration, jusqu'à aujourd'hui, l'hôpital général de Loandjili a régulièrement bénéficié de cette amitié. Pendant les 19 années écoulées, les membres des équipes médicales chinoises ont servi les populations locales avec assiduité et disponibilité. Par ailleurs, les prestations des médecins chinois ont été appréciées par les patients locaux. Ce qui a permis que les riverains de l'hôpital bénéficient de leur compétence et de leur disponibilité. La 29^e mission d'assistance médicale chinoise poursuit donc une tradition de générosité; elle n'en est pas à sa première action sociale auprès de cet hôpital.

Marcellin MOUZITA

Madocie Déogratias MONGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

**ANNONCE LEGALE N°417/2023/BZ-C
INSERTION LEGALE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	29774 du 27-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 934,41m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	OKOKO née IKOBO Rose Clémentine
2	29448 du 22-11-22	Sect P9, bloc 14 ; Pile 11 ; Sup : 398,89m2	139, RUE BANGUI	5-BZV	NKOUA Phanie Inès
3	29543 du 21-12-22	Sect P5, bloc 92 ; Pile 6 ; Sup : 388,09m2	110, RUE DES MARTYRS	3-BZV	ONTSIAMI Wamba Nadine et ses Enfants nés et naître
4	20546 du 22-08-19	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 189,52m2	QUARTIER KINTELE	POOL	MBANI MBONYN LIPFOUROU
5	29497 du 09-12-22	Sect P4, bloc 54 ; Pile 5 ; Sup : 567,15m2	34, RUE MASSOUKOU	4-BZV	Enfants DZABA
6	29770 du 27-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 500,00m2	QUARTIER LIFOUALA	POOL	AMPIRI Vishnou Reize Bani
7	29447 du 22-11-22	Sect P8, bloc 114 ; Pile 6 ; Sup : 600m2	60, RUE LOUFOULAKARI	4-BZV	Centre d'Evangelisation Béthanie
8	29808 du 03-02-23	Sect CH, bloc 21 ; Pile 5 ; Sup : 314,84m2	QUARTIER MASSENGO	9-BZV	ONDAYE NIALEFOULOU Audrey Estelle
9	29831 du 08-02-23	Sect P9, bloc 44 ; Pile 13bis (ex.14) ; Sup : 161,66m2	51BIS, RUE CAMPMENT	5-BZV	MOPENDZA Chardelle Virginia
10	29680 du 12-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.000,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	DANGUI MAMPOLA Mathilde Ursule
11	29833 du 08-02-23	Sect U (ex.P11), bloc 118, Pile 06 (ex.162), Sup : 300,14m2	162, RUE 31 JUILLET (QUARTIER MPILA)	5-BZV	AZONA Annette Mireille et BIANTSOBA Bienvenu Dureel
12	29684 du 16-01-23	Sect BD, bloc 149 ; Pile 14 ; Sup : 593,43m2	4, RUE COLONEL NDZOTA	9-BZV	Enfants AKAMBO Gustave , Petits fils présents à naître et à venir
13	29670 du 11-01-23	Sect AT, bloc 45 ; Pile 22 ; Sup : 385,41m2	19, RUE MPOUKI	4-BZV	SIASSAIA Clarone Victoria
14	29807 du 03-02-23	Sect CH, bloc 21 ; Pile 6 ; Sup : 399,05m2	2, RUE CHARLES NDONGABEKA (MASSENGO)	9-BZV	ONDAYE OTOÏ Laure R. et ONDAYE HELEAS E. C.
15	29106 du 29-08-22	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 4.000,00m2	LIFOUALA	POOL	NGAKOSSO Yannick Briberlove Eddy
16	29671 du 11-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 751,00m2	MAKABANDILOU	9-BZV	SIASSAIA Clarone Victoria
17	29364 du 04-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	EBONGUI LENGHA Bethia Syntellia
18	28257 du 23-02-21	Sect P9, bloc 110 ; Pile 6 (ex. 5 et 11) ; Sup : 640,18m2	42, RUE MPOUYA ET 211 RUE DOLISIE	5-BZV	OKOKO Eugene Emmanuel
19	22422 du 12-01-21	Sect AN, bloc 136 ; Pile 3bis ; Sup : 198,17m2	13, RUE DJIRI	4-BZV	BALANGA Kimya Halley C. et BALANGA Mya Kendal C.
20	29836 du 08-02-23	Sect U, bloc 108 ; Pile 14 ; Sup : 195,00m2	8BIS, RUE DES RAILS (MPILA)	6-BZV	PAPANDI Raymond
21	29663 du 09-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	LEFA Patrick Julien
22	29674 du 11-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	ELENGA Stéphanie Rachel
23	29662 du 10-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	HOUBOUKOULO Loïc Genève
24	29858 du 13-02-23	Sect P6, bloc 59 ; Pile 10 (ex.6) ; Sup : 429,94m2	168, RUE LOUINGUI	5-BZV	Enfants ITOUA-KOBO
25	29814 du 03-02-23	Sect P14, bloc 268, Pile 4bis (ex.3 et 4), Sup : 530,44m2	2 ET 4BIS, RUE CITE DES 17	6-BZV	Société SUNDEEP SARL
26	27683 du 28-09-21	Sect P13B (ex P13), bloc 114, Pile 2bis(ex146V) ; Sup : 219,47m2	QUARTIER MOUKONDO (SONACO)	4-BZV	KOUMBA née GATSE-KOUMOU Audrey Mariette
27	10226 du 22-06-15	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 101.010,86m2 soit 10ha10a10ca	VILLAGE MFOURA (ROUTE MANDIELE)	POOL	Société SUNSET BEACH SARL
28	29734 du 19-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 322,47m2	QUARTIER NDIBOU (IGNIE PK45)	POOL	EBALE MOUENGUE CANGUI
29	29827 du 07-02-23	Sect P6, bloc 12 ; Pile 14 (ex.15) ; Sup : 210,10m2	49, RUE BANGANGOULO (QUARTIER BONGO)	5-BZV	ENDOMBE Saturnin
30	26701 du 15-01-21	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 213,165m2	CITE DE 17	6-BZV	MOUKOUBOUKA née BAYIZA Odila
31	29383 du 08-11-22	Sect AT, bloc 47 ; Pile 01bis ; Sup : 180,13m2	2BIS, RUE BIDIE RAPHAËL (QUARTIER LA BASE)	7-BZV	KOLELA Ulrich Roméo
32	29716 du 16-01-23	Sect P8, bloc 104 ; Pile 7 ; Sup : 271,04m2	53, RUE LOBY (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	MUNZAMA ELALI Sylvie
33	29442 du 21-11-22	Sect P4, bloc 128 ; Pile 05 ; Sup : 311,46m2	30, RUE ZANDES	3-BZV	LIKOKA MOBWA Nenette
34	9372 du 04-02-14	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.446,20m2	VILLAGE BAMBOU	POOL	MAMPIEME Jean
35	29722 du 17-01-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,00m2	DJIRI (QUARTIER FLORENT TSIBA)	POOL	DIALLO Mohamed Saïdou
36	29603 du 29-12-22	Sect B, bloc - ; Pile - ; Sup : 3ha24a58ca soit 32.458,86m2	QUARTIER MFOA (DJAMBALA)	PLATEAUX	VOULAYOU Henriette
37	29891 du 21-02-23	Sect P1, bloc 49 ; Pile 7 (ex. 5bis) ; Sup : 263,66m2	10BIS, RUE DES SARRAS	3-BZV	TAMBA Yvon Roch Copertino
38	29816 du 06-02-23	Sect P13, bloc 251 ; Pile 55 ; Sup : 358,01m2	21, RUE BOHOULO (QUARTIER MOUKOUNDO)	4-BZV	Enfants MAPA
39	29788 du 31-01-23	Sect P4, bloc 25 ; Pile 13 ; Sup : 206,85m2	29BIS, RUE FRANCEVILLE	4-BZV	MOULENE MOUKOKO Gaël Roméo
40	28879 du 07-07-22	Sect CK, bloc 90 ; Pile 20 ; Sup : 295,88m2	34, RUE EKASSA (QUARTIER CONGO-CHINE)	9-BZV	NDINGA Eugène
41	29665 du 10-01-23	Sect P14, bloc 65 ; Pile 20 ; Sup : 398,45m2	25, RUE BEBIN (QUARTIER TALANGAÏ)	6-BZV	IMANGUE Jean Joseph
42	29666 du 10-01-23	Sect P14, bloc 65 ; Pile 7 ; Sup : 360,42m2	22, RUE NGOKO (QUARTIER TALANGAÏ)	6-BZV	IMANGUE Jean Joseph
43	29889 du 21-02-23	Sect P8, bloc 167 ; Pile 1 (ex.3) ; Sup : 355,67m2	169, RUE MAYAMA (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	DAMA Diawara
44	29914 du 28-02-23	Sect P10, bloc 122 ; Pile 2 (ex 1bis) ; Sup : 219,73m2	62BIS, RUE ABOLO	5-BZV	NDOUMA SADI Nelvie Grâce
45	29899 du 23-02-23	Sect P11, bloc 86 ; Pile 02 ; Sup : 298,11m2	1512, RUE MAYAMA (QUARTIER 54)	5-BZV	MONGO NGOMBE Régis Roland

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2023
Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

DEVOIR DE MEMOIRE

Il y a 140 ans, un arbre a pris racine

La série d'évocations sur l'histoire de l'évangélisation du Congo se poursuit. Les festivités y relatives pour la célébration de ce grand événement historique de l'Eglise du Congo commenceront le vendredi 2 juin et culmineront le dimanche 4 juin 2023 à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur par une messe de clôture.

Après avoir évoqué la personnalité de Mgr Prosper Philippe Augouard, fondateur de la mission de Linzolo, nous voici à celle de Mgr Marie Hyppolite Carrie, fondateur de la mission de Loango (Pointe-Noire) comme point de départ de cette longue marche des 140 ans. En 1870 les missionnaires spiritains conduits par les pères Duparquet et Marie Hyppolite Carrie s'installent à Landana, en Angola ou ils fondèrent une mission. C'est en 1876 que l'arbre sera planté à Loango par les missionnaires qui s'installèrent sur la côte congolaise sous la férule du père Marie Hyppolite Carrie. Cet arbre a grandi et a donné beaucoup de fruits. En 1880, l'explorateur français

Italien Pierre Savorgnan De Brazza arrivait à la mission de Landana et au cours d'un entretien, il raconta au père Marie Hyppolite Carrie les péripéties de son dernier voyage. Il lui annonça qu'il avait conclu un important traité avec le roi Makoko dans le Haut-Congo et il avait laissé sur les bords du Stanley-Pool un poste français sous la garde du sergent Malamine Kamara. Après la signature de ce traité, il débarque à Landana et c'est de là que s'ouvrira la voie à l'évangélisation du Congo. Pierre Savorgnan De Brazza sollicita l'appui des missionnaires spiritains en leur demandant d'ouvrir une mission pour barrer la voie à Stanley Pool bloqué par les rapides du



Mgr Marie Hyppolite Carrie

Ne sachant pas quand et comment il pourrait retourner dans le Haut-Congo, Pierre Savorgnan De Brazza fit de vives insistances auprès du père Marie Hyppolite Carrie, en lui demandant d'envoyer des missionnaires. Mgr Marie Hyppolite Carrie, grande figure de l'évangélisa-

tion du Congo. Le 23 mai 1886 création du vicariat apostolique du Congo français avec comme administrateur le père Marie Hyppolite Carrie. Ce haut prélat a beaucoup œuvré pour

avoir pour credo «travailler inlassablement, afin que la mission s'installe définitivement et que l'évangélisation prenne corps au Congo». C'est en 1890 que le Saint Siège crée le vicariat



L'église de Loango, à la sortie de la messe

l'évangélisation des peuples de la côte maritime congolaise et de la forêt du Mayombe, ainsi que ceux de la vallée du Niari. Il

apostolique du Moyen Congo qui sera démembré en 1947 pour créer le vicariat apostolique de Loango érigé en diocèse le

14 septembre 1955. Ce diocèse s'étendait sur environ 100 km regroupant les régions administratives du Kouilou, du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou. Puis, fut démembré pour créer le diocèse de Nkayi regroupant les régions de la Bouenza, du Niari et de la Lekoumou. Le 30 mai 2020, le diocèse de Pointe-Noire a été érigé en archidiocèse avec comme premier archevêque métropolitain, Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz. L'archidiocèse de Pointe-Noire s'étend sur le périmètre des départements administratifs de Pointe-Noire et du Kouilou avec comme suffragant les diocèses de Nkayi et de Dolisie qui constituent la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO). C'est à Loango, point de départ de l'évangélisation du Congo que fut inhumé Mgr Marie Hyppolite Carrie en 1921. Sur sa tombe, il est écrit comme épitaphe sa célèbre phrase: «Travaillons, nous avons l'éternité pour nous reposer».

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Visite de Mgr Bienvenu Manamika à la paroisse Notre-Dame de Fatima

Après la paroisse Notre-Dame de l'Assomption l'année dernière, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a choisi d'aller prier avec les chrétiens de la paroisse Notre-Dame de Fatima de M'pila, le jour du nouvel an. L'Eglise universelle commémorait la Vierge Marie, la reine de tous les saints, la mère de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. C'était, dimanche 1^{er} janvier 2023.

Présidée par l'archevêque, la messe a été concélébrée par les pères Constantin Kabasubabu, curé, Claver Magloire Itoua Mamy, René Lukusa, Jean Paul Tshisungu Mbuyu, vicaires, tous de l'Ordre des Carmes Deschaux (OCD). Au début, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a expliqué le choix qu'il a porté sur cette paroisse pour venir et célébrer la fête du nouvel an: «Le premier

an, après les visites de février et celle de juin 2022. Au cours de la deuxième visite avait eu lieu la pose de la première pierre des travaux de reconstruction de l'église Saint Louis Rois des Français, détruite par les explosions du 4 mars, a rappelé l'orateur. Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a ravivé la flamme de la foi des chrétiens en les encourageant



Mgr Bienvenu M. Bafouakouahou

à continuer à se confier en Dieu par le truchement de la Vierge Marie, notre maman à tous qui

prend pitié pour nous et intercède sans cesse en notre faveur auprès de son fils Jésus-Christ. Peu avant la fin de la messe, le père Constantin Kabasubabu a sollicité l'indulgence de l'assemblée pour se retirer un moment pour une concertation qui a permis d'offrir à l'archevêque un bélier d'une taille remarquable et imposante, à la grande satisfaction de toute la communauté paroissiale.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a remercié le curé, l'équipe presbytérale, les deux conseils et toute la communauté paroissiale pour l'accueil chaleureux et fraternel dont il a fait l'objet et a exprimé sa joie d'être reçu dans cette paroisse dédiée à la Vierge Marie, le jour du nouvel an.



Père Constantin Kabasubabu

Au départ, il est chez lui, il est dans sa maison, nous l'accueillons comme Papa, nous sommes contents, nous en sommes fiers. C'est le premier jour de l'an, nous sommes heureux de recevoir sa bénédiction et de l'accueillir chez nous».

Gislain Wilfrid BOUMBA

Ils ont dit:

Père Constantin Kabasubabu, curé de la paroisse: «Ça fait une grande joie de voir que notre archevêque choisit la paroisse Notre-Dame de Fatima pour venir célébrer la fête du nouvel an, pour venir prier avec les fidèles.

M. Abraham Gambouele, vice-président du Conseil pastoral paroissial: «L'homme naît d'une mère et d'un père. La mère ici, c'est Marie. Aujourd'hui, c'est son jour, nous ne pouvons que la louer. Car, elle nous a donné un sauveur. Nous ne pouvons que la



M. Abraham Gambouele

remercier. C'est une journée de joie pour tout le peuple de Dieu. Pour nous, particulièrement pour les paroissiens de Notre-Dame de Fatima, c'est un grand honneur, parce que la présence de l'évêque, ce n'est pas donné à tout le monde, ce n'est pas tous les jours. On ne peut être que content et très comblé. L'archevêque a tout dit. Il nous a orientés».

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner



L'archevêque entouré des concélébrants

jour de l'an, je choisis une paroisse dédiée à la Vierge Marie pour aller y prier, car en ce jour, l'Eglise universelle honore la Vierge Marie. L'année dernière, j'étais à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, cette année, je suis ici à Notre-Dame de Fatima, l'année prochaine, je ne sais pas». C'est M. Abraham Gambouele, vice-président du Conseil pastoral paroissial, qui a prononcé le mot de bienvenue à l'endroit de l'archevêque qui a rendu visite aux chrétiens de Notre-Fatima pour la 3^{ème} fois en moins d'un



Une vue des participants à la messe

La Conférence Épiscopale du Congo
50 ans d'existence
Histoire, Messages et Déclarations de 1971 à 2021

«L'Enseignement des Evêques du Congo-Brazzaville après cinquante ans d'existence de la Conférence Episcopale du Congo (1971-2021), tel est le contenu de l'ouvrage que l'abbé Armand Brice IBOMBO, Historien et Secrétaire Général de la CEC, met à la disposition des lecteurs et chercheurs de différents horizons. En effet, cinquante ans après sa naissance, l'abbé Ibombo ne se contente pas seulement de nous présenter les résultats des assemblées plénières des Evêques, mais nous fait aussi la genèse de cette institution qui rassemble dans une seule corporation tous les diocèses du Congo, il s'agit ici de la Conférence Episcopale du Congo en sigle CEC. Car depuis 1971, date de sa fondation, que les évêques du Congo se réunissent, chaque année, tenant compte des circonstances pastorales diverses. A l'issue de ces différentes assises, ils adressent un message d'espérance au Peuple de Dieu, de l'Eglise particulière du Congo-Brazzaville.»

Extrait de la préface de «Daniel Mizanzo»

Armand Brice Ibombo est historien, maître-Assistant à l'Université Marien Nguabi (Brazzaville), Faculté des Lettres Arts et sciences humaines (FLASH). Il enseigne aussi aux grands séminaires de théologie Emile Biyenda et de philosophie G. F. Bingha. Il est auteur de deux ouvrages chez l'Harmattan et de nombreux articles. Spécialiste de l'histoire des religions, il s'intéresse aussi à d'autres domaines de l'histoire comme l'histoire sociale et culturelle, notamment les rapports entre évangélisme et culture; évangélisation et colonisation. Il est actuellement Secrétaire Général de la Conférence Episcopale du Congo.

ISBN : 978-2-14-027520-3
44 €

Armand Brice IBOMBO

La Conférence Épiscopale du Congo
50 ans d'existence
Histoire, Messages et Déclarations de 1971 à 2021

La Conférence Episcopale du Congo

L'Harmattan

COMMEMORATION

Edith Lucie Bongo: 14 ans déjà!

Comme chaque année depuis 14 ans, les chrétiens d'Oyo dans l'archidiocèse d'Owando, commémorent la disparition de Mme Edith Lucie Bongo Ondimba, fille aînée du président Denis Sassou Nguesso et ancienne Première dame du Gabon, décédée le 14 mars 2009 à Rabat, au Maroc. Cette année, les festivités ont été essentiellement marquées par la messe en sa mémoire, présidée vendredi 10 mars 2023 par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, en souvenir de sa venue au monde (le 10 mars 1964) en l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo. Elle a réuni notamment le couple présidentiel, les familles Nguesso, Dirat et Bongo Ondimba.

Les festivités commémorant le rappel à Dieu d'Edith Lucie Bongo Ondimba se tiennent chaque année du 10 au 14 mars à Oyo et Edou, village natal du président Denis Sassou Nguesso, où repose l'ancienne Première dame du Gabon, décédée à 45 ans. Ces festivités sont

Premier ministre ivoirien Hamed Bakayoko, qui figurait parmi les invités de marque. C'est un édifice à l'aspect d'une basilique, bâtie sur les berges de l'Alima, qui jouxte l'ancienne qui a été conservée. Celle-ci se côtoie avec le complexe scolaire catholique qui est un don de la



Poignée de main entre le Président Sassou Nguesso et Mgr Abagna Mossa

nistre Anatole Collinet Makosso, ainsi que d'autres autorités du pays.

Pendant la célébration eucharistique, l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo a dans son mot de bienvenue décliné la trame de cet événement. Puis, dans son homélie, Mgr Abagna a indiqué: «Jésus qui est Dieu ne trompe pas; de plus, il est ressuscité, vainqueur du péché et de la mort. ajouté l'archevêque d'Owando, le pont qui nous permet de passer de cette vie si courte à la vie d'éternité bienheureuse. Et toi Edith Lucie notre sœur, le sang de Jésus versé pour toi, ne t'a-t-il pas complètement lavée, purifiée de tout péché, pour être encore en ce lieu de souffrance qu'est le purgatoire? Ou, vivant d'espérance, on sait déjà que l'on est sauvé».

Mardi 14 mars, le président Denis Sassou Nguesso en com-



Pendant la célébration eucharistique

principalement caractérisées par une messe solennelle se célébrant désormais le 10 mars, en souvenir de la date de naissance de la fille aînée du président congolais, mais aussi de celle de la dédicace de la nouvelle église d'Oyo.

En effet, la nouvelle église d'Oyo dont le projet a été inspiré par Edith Lucie Bongo Ondimba fut inaugurée le 10 mars 2019 par Mgr Abagna Mossa, en présence du président Sassou Nguesso. Ce jour-là, la cérémonie avait réuni plusieurs personnalités dont le regretté

Fondation Edith Lucie Bongo Ondimba (FELBO).

Outre les familles Nguesso, Dirat et Bongo Ondimba, plusieurs personnalités et invités ont fait eux aussi fait le déplacement d'Oyo cette année, pour rendre hommage à Edith Lucie Bongo Ondimba, à travers cette messe en sa mémoire. Parmi eux: NN.SS.: Urbain Ngassongo, Daniel Nzika et Gélase Armel Kema, respectivement évêques de Gamboma, d'Impfondo et de Ouesso, qui y ont concélébré; les membres du gouvernement avec à leur tête le Premier mi-



Les familles Nguesso, Dirat et Bongo Ondimba participant à la messe

Il a transformé la mort en mystère de vie. Nous ne mourons pas, nous entrons dans la vie. Comme l'affirme Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus: je ne meurs pas, j'entre dans la vie, la vraie vie». «La mort est devenue, a

pagnie de son épouse est allé se recueillir sur la tombe de sa défunte fille au cimetière familial de Kona-Kona à Edou, où il a déposé une gerbe de fleurs.

Aristide Ghislain NGOUMA

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Les chrétiens de Saint Pie X à Brazzaville ont planché sur le destin de la femme

A l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, la paroisse Saint Pie X (Cité de l'OMS) à Brazzaville, a organisé mercredi 8 mars 2023, une conférence-débat sur le thème: «La femme congolaise face à son destin». Elle était animée par la professeure Francine Ntoui, biologiste-épidémiologiste, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche scientifique et par Mme Chantal Toumba, coordonnatrice au bloc d'accouchement de l'hôpital de référence de Makélékélé, en présence de l'abbé Abraham Nguouama, curé de la paroisse.

Initiée par les Nations unies, la Journée du 8 mars est célébrée partout dans le monde en honneur de la femme, non pas pour célébrer celle-ci, mais plutôt pour lui donner une occasion de revendiquer ses droits et dénoncer certaines injustices qu'elle subit dans la société: violences conjugales, harcèlements sexuels. Ainsi, dans cette paroisse, cela est devenu une tradition chaque année, depuis que l'abbé Abraham Nguouama y est à la tête.

Inspirée de son expérience personnelle, la professeure Francine Ntoui a développé le thème en trois volets: la construction de sa personnalité, la reconnaissance de soi et la restitution à la société. Question de dire à la femme congolaise en général, en particulier les étudiantes, de toujours savoir

tout gérer malgré certaines contraintes, des harcèlements qu'elle subit en milieu scolaire ou dans la rue. Elle ne doit jamais baisser les bras, et doit savoir les dénoncer afin d'atteindre son objectif.

Ainsi, une fois réussie, la femme ne doit pas être au service de l'homme mais de sa société, car la réussite ce n'est avoir plusieurs biens matériels mais plutôt de savoir impacter positivement son entourage. Francine Ntoui estime également que l'égalité de sexe n'existe pas; il existe plutôt la complémentarité de sexe.

Prenant la parole, Mme Toumba a édifié les femmes sur la planification familiale, l'espacement des naissances et des méthodes contraceptives. Elle a lancé un cri d'alarme aux femmes congolaises de respecter un écart de



Les femmes pendant la conférence-débat

naissance allant de 2 ans à 3 ans sinon cela peut entraîner des troubles hypertensifs maternels, un accouchement prématuré, un poids anormal du nourrisson à la naissance, la mortalité fœtale et des accouchements par césarienne. L'oratrice a conseillé d'adopter certaines méthodes contraceptives, entre autres: le coït interrompu, des implants, les pilules, les stérilets et l'abstinence pour se protéger contre des grossesses non-désirées et certaines maladies sexuellement transmissibles.

A la suite des deux oratrices, l'abbé Abraham Nguouama a

précisé que la femme congolaise ne doit pas tout attendre de son mari, elle doit avoir un esprit de créativité pour éviter d'être chosifiée par l'homme. Il a rappelé les valeurs fondamentales de l'Eglise catholique dans le cadre des méthodes contraceptives, et demandé à toutes les mamans d'opter pour l'abstinence. L'activité s'est clôturée par une messe qu'il a célébrée, pour rendre grâce à Dieu qui a permis la tenue avec succès de l'évènement.

Chulery MPIKA-MOUNKETE (Stagiaire)

CINQUIEME DIMANCHE DE CAREME A

«Je suis la résurrection et la vie»

Textes: Ez 37,12-14; Ps 129; Rm 8,8-11; Jn 11,1-45

Frères et sœurs,

Nous nous rapprochons petit à petit de la Semaine Sainte qui nous conduit à la grande fête de notre rédemption. L'évangile de ce dimanche nous montre comment Jésus soutient la faiblesse de notre foi en ressuscitant son ami Lazare. Jésus pleure devant Lazare, réaction normale devant ce mystère qui nous accable tous. En effet, la mort est difficile à comprendre, elle demeure énigmatique, nous plonge souvent dans l'aphasie du discours et dans la syncope des mots. Mais Jésus se révèle comme le maître de la mort. Il a le pouvoir sur la mort. De là, nous voyons que la confiance en Jésus fait rejaillir la vie. Devant la résurrection de Lazare, les témoins comprennent que Jésus est plus fort que la mort. Nous sommes invités à croire en lui devant les vicissitudes de la vie. Comme au soir de Pâques, Jésus ressuscité vient au milieu de ses disciples, terrorisés par l'épreuve et le deuil. Chacun de nous est ce Lazare qui sort dans les eaux du baptême, du grand effroi, du grand naufrage et Jésus est là. Le retour à la vie de Lazare, autrement dit sa réanimation est un signe que Jésus donne à ses disciples pour mieux comprendre sa propre résurrection. En effet, le prénom de Lazare était issu du nom grec «Eléazar» qui veut dire secours de Dieu. Lazare devient ainsi le préluce à l'annonce de Jésus Christ. Les bandelettes qui bandent et qui retiennent Lazare représentent non seulement les attaches du Shéol mais aussi celles du péché. Le Pape François laisse entendre: «Le geste avec lequel Jésus ressuscite Lazare nous montre jusqu'où peut arriver la force de la grâce de Dieu, et de ce fait, jusqu'où peut arriver notre conversion, notre changement. Il n'y a pas de limite à la miséricorde divine offerte à tous. Le Seigneur est toujours prêt à soulever la pierre tombale de nos péchés qui nous sépare de lui, lumière des vivants».

En ce dimanche, tournons-nous vers le Seigneur qui nous relève de nos faiblesses et nous introduit dans la félicité éternelle. Lui qui détruit la mort et fait rejaillir la vie.

Abbé Ander KETIKETI

(vicaire à la paroisse Sainte Thérèse de Ngambio, La Base)

CALENDRIER DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

- Du 10 au 12 janvier 2023: session des Evêques du Congo sur l'autofinancement, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
- Du 30 janvier au 2 février 2023: visite du Pape François, à Kinshasa, en R.D. Congo;
- Du 6 au 12 février 2023: conseil permanent de l'ACERAC, à Brazzaville;
- Du 1^{er} au 5 mars 2023: célébration continentale du synode (SCEAM), à Addis-Abeba, en Ethiopie;
- Du 18 au 22 avril 2023: session pastorale des Evêques du Congo, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
- Samedi 22 avril 2023: colloque international sur le 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo par le Groupe GIREs, à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville;
- Dimanche 14 mai 2023: célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo dans la Province ecclésiastique du Nord (PENORD) dans l'archidiocèse d'Owando;
- Dimanche 21 mai 2023: célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo dans la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO) dans l'archidiocèse de Pointe-Noire;
- Dimanche 4 juin 2023: célébration de clôture de l'année jubilaire marquant le 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville;
- Du 9 au 15 octobre 2023: 52^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, sous le thème: «La vie consacrée au Congo», au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
- Du 13 au 18 novembre 2023: visite ad Limina des Evêques du Congo, à Rome.

REMERCIEMENTS

Angèle Dengue, Anaclet Dengue, Liliane Dengue, Serge Dengue, Mireille Apesse et famille, ont été très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées suite au décès de leur petit-frère Edgard BICKET, le 25 février 2023 et la mise en terre qui a eu lieu le 8 mars 2023 au cimetière privé Bouka Kintélé, à Brazzaville.

Nous adressons nos sincères remerciements aux amis et connaissances, particulièrement, à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala; les membres du clergé dont les abbés Brice Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Roland Fabrice Nzébélé Mampouya, curé de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo; l'équipe presbytérale, les religieuses et paroissiens de Saint Jean Baptiste de Talangaï (archidiocèse de Brazzaville); l'archiconfrérie du Très Saint Sacrement; la mutuelle Amies d'enfance; le Club d'amitié; la Fraternité spiritaine du Congo.



Nous exprimons notre profonde gratitude à tous!

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres National N° 011F/PDAC-2023

ACQUISITION DU MATERIEL AGRICOLE POUR LES PROMOTEURS DES PLANS D'AFFAIRES DE RESILIENCE

1 La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) qui clôture le 31 décembre 2023. Une partie des fonds du projet est réservée à l'acquisition de diverses fournitures pour les bénéficiaires des plans de d'affaires de résilience.

2. L'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre, sous pli fermé

anonyme, avec la mention : acquisition du matériel agricole pour les promoteurs des plans d'affaires de résilience.

3. Les fournisseurs intéressés peuvent acquérir le dossier d'appel d'offres ou obtenir tout complément d'information auprès de l'UNCP à l'adresse indiquée ci-après du lundi au vendredi entre 9 heures et 16 heures.

4. Les candidats intéressés peuvent acheter le dossier d'appel d'offres rédigé en français à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement en espèces d'un montant non remboursable de 200.000 FCFA. Cette somme est payable à la comptabilité, contre un reçu.

5. Les offres doivent être déposées à

l'adresse ci-après, au plus tard, le vendredi 14 avril 2023, à 12 heures (heure de Brazzaville). Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme de caution bancaire (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF.

6. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le vendredi 14 avril 2023, à 13 heures, à l'adresse indiquée ci-après:

Unité Nationale de Coordination du
Projet, sise Boulevard Denis Sassou
Nguesso Mpila, Brazzaville,
République du Congo,
Tel: (242) 06 858 88 88 /
E-mail: pdacmaep@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2023
Le Coordonnateur National,



Isidore ONDOKI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres National N° 012F/PDAC-2023

ACQUISITION DES INTRANTS AGRICOLES POUR LES PROMOTEURS DES PLANS D'AFFAIRES DE RESILIENCE

1 La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) qui clôture le 31 décembre 2023. Une partie des fonds du projet est réservée à l'acquisition de diverses fournitures pour les bénéficiaires des plans de d'affaires de résilience.

2. L'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre, sous pli fermé

anonyme, avec la mention: acquisition des intrants agricoles pour les promoteurs des plans d'affaires de résilience.

3. Les fournisseurs intéressés peuvent acquérir le dossier d'appel d'offres ou obtenir tout complément d'information auprès de l'UNCP à l'adresse indiquée ci-après du lundi au vendredi entre 9 heures et 16 heures.

4. Les candidats intéressés peuvent acheter le dossier d'appel d'offres rédigé en français à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement en espèces d'un montant non remboursable de 200.000 FCFA. Cette somme est payable à la comptabilité, contre un reçu.

5. Les offres doivent être déposées à

à l'adresse ci-après, au plus tard, le vendredi 14 avril 2023, à 12 heures (heure de Brazzaville). Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme de caution bancaire (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF.

6. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le vendredi 14 avril 2023, à 13 heures, à l'adresse indiquée ci-après:

Unité Nationale de Coordination du
Projet, sise Boulevard Denis
Sassou Nguesso Mpila, Brazzaville,
République du Congo,
Tel: (242) 06 858 88 88 /
E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2023
Le Coordonnateur National,



Isidore ONDOKI

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Les nouvelles technologies, un atout dans l'égalité des sexes

L'association des femmes évoluant à l'OMS Afro ont célébré le 8 mars 2023 la Journée internationale de la femme sous la forme d'une conférence et des témoignages en se référant au thème choisi cette année: «L'innovation et technologies pour l'égalité des sexes». Cette conférence a été animée par Mme Arlette Osséré, ingénieur en technologies de l'information et de la communication, fonctionnaire à l'OMS Afro, et Luc Missidimbazi, conseiller aux nouvelles technologies de l'information et de la communication à la primature.

C'était en présence de quelques responsables de cette institution africaine des Nations Unies de santé et de Mme Bienvenue Carinne, présidente de l'association des femmes de l'OMS et présidente par intérim de l'association du personnel de l'OMS Afro, qui a clos le débat de la conférence. Celle-ci a suscité un grand débat sur l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les femmes et les filles.

Les échanges ont révélé que dans le monde actuel, l'accès à la technologie est essentiel. Cependant, les femmes et les filles sont souvent confrontées à des obstacles en matière d'accès à la technologie et à des compétences numériques. Cela peut entraver leur développement personnel et leur épanouissement. Quelques exemples donnés pour combler la fracture numérique, il s'agit de fournir l'accès à des outils numériques; des programmes de formation peuvent aider les femmes et les filles à développer leurs compétences numériques. Ces technologies peuvent aussi leur offrir des nouvelles opportunités économiques. Les plateformes de commerce électronique ouvrent

aux femmes entrepreneures un accès à de nouveaux marchés, tandis que les systèmes de paiement numériques peuvent aider les femmes du secteur informel à recevoir un paiement pour leur travail. La maîtrise des technologies DigitALL par les femmes et les filles, les aide à lutter contre les inégalités sur le



Les femmes de l'OMS

lieu de travail. Ces technologies permettent le travail à distance et réduit l'écart salarial entre les sexes. Les outils de vidéoconférence et de collaboration peuvent amener les mères qui travaillent à équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales. Les innovations et les technologies de l'information et de la communication offrent



Vue des conférenciers

aux femmes et aux filles de nouvelles opportunités et des ressources pour promouvoir

l'égalité des sexes. Mme Bienvenue Carinne Amona, clôturant le débat, a rassuré: «Nous sommes convaincues que la collaboration et la coopération entre les différentes parties prenantes sont essentielles pour relever les défis que nous rencontrons aujourd'hui à ce sujet. Ensemble, nous pouvons apporter des changements significatifs à notre société et au sein de notre organisation». Le 8 mars a permis également de lancer la deuxième phase de l'initiative Africa women health champions (AWHC) visant à recruter de jeunes professionnelles africaines dans la réalisation de l'agenda et des objectifs de la région africaine en matière de santé. Cette initiative se poursuit en intégrant de jeunes professionnelles africaines âgées de 22 à 35 ans en tant que championnes de la santé dans les bureaux pays de l'OMS en Afrique. Grâce à cette initiative, l'OMS Afrique et le programme des volontaires des Nations Unies se sont engagés à améliorer la santé des populations sur le continent. D'après les responsables de l'OMS Afrique, l'initiative a connu un succès avec 120 championnes de la santé déployées dans 38 pays, représentant 36 nationalités dans plus de 25 domaines professionnels.

Philippe BANZ

LUTTE CONTRE LE CANCER

Prévenir et faire baisser la mortalité

Le ministère de la Santé et la représentation de l'OMS au Congo ont organisé conjointement, un atelier de validation du plan stratégique national de lutte contre le cancer de 2022-2026, du 9 au 10 mars 2023, à Brazzaville. Les travaux ont été ouverts par Jean Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, en présence du Dr Angeline Serge Patrick Dzabatou Babeau, responsable chargé du programme vih/sida au bureau de l'OMS Congo et du Dr Jean Joseph Akouala, délégué du chef de département santé et nutrition à la primature, coordonnateur des projets santé. Ces travaux ont été clôturés par le Dr Antoine Loussambou, conseiller du ministre de la Santé.



La tribune à l'ouverture des travaux

Le document soumis à l'appréciation et à l'analyse des participants venus des divers horizons a été adopté et validé avec amendements. Il servira de support pour la lutte contre le cancer au Congo.

Au regard de la montée vertigineuse des cas de cancers au Congo, le Gouvernement a décidé de mettre en place un programme national de lutte contre le cancer (PNLCC). Ses principales missions sont: organiser les activités de lutte contre le cancer; informer et sensibiliser les populations en général et les personnes à risque en particulier; promouvoir l'accès aux médicaments et aux traitements anti-cancéreux; émettre les recommandations de bonnes pratiques pour la prise en optimale des cas de cancer; collecter et analyser les données statistiques du programme; et élaborer et valider les programmes de recherche sur les cancers. Cette décision du Gouvernement de mettre en place ce programme est fondée sur l'espérance de prévenir et faire baisser la mortalité liée au cancer.



Les responsables et les participants à la fin de la cérémonie d'ouverture

A l'ouverture des travaux, le Dr Angeline Serge Patrick Dzabatou Babeau, au nom de l'OMS, a rassuré que cette Organisation ne ménagera aucun effort pour inciter les agences du Système des Nations Unies, ainsi que les partenaires techniques et financiers à soutenir constamment la mise en œuvre de ce plan stratégique national de lutte contre le cancer 2022-2023 en vue d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD). «Nous aimerions également encourager les institutions du secteur privé, les ONG et les associations à s'impliquer davantage dans la sensibilisation pour la prévention, car le partenariat public-privé constitue un maillon fort dans la réduction de la charge de mortalité liée aux problèmes de santé en général et du cancer en particulier», a-t-il dit. Ouvrant l'atelier, Jean Ignace Tendelet a lancé un appel aux organisations de la société civile pour qu'elles travaillent en étroite collaboration avec le programme sur la base des interventions ciblées dans la stratégie afin que la population congolaise adopte les pratiques favorables pour prévenir cette maladie. «La lutte contre le cancer oblige le ministère de la Santé à mobiliser beaucoup de ressources financières. Ces ressources sont utiles pour renforcer la prévention par la sensibilisation et l'introduction du vaccin. Sur le plan curatif, l'installation de la radiothérapie au Congo devient un impératif afin de réduire les évacuations sanitaires».

Mme Judith Nsonde Malanda, Pr cancérologue, chef de service adjointe de cancérologie au CHU de Brazzaville, a dit qu'«après cette validation, il faut qu'on se mette au travail, pour suivre l'application de cette stratégie qui est pour nous comme une Bible pour tout agent de santé et les partenaires. Avant de prendre une décision, on va se référer à ce document. La grande priorité que le cancer ne soit plus une fatalité au Congo, qu'il soit une maladie maîtrisable sur place ici au Congo pour réduire les évacuations sanitaires».

Philippe BANZ

DROITS HUMAINS

Expulsions forcées des familles dans les campements situés dans le parc national Ntokou-Pikounda

Une enquête réalisée par le Centre d'actions pour le développement (CAD), une organisation de défense et de protection des droits de l'homme, révèle une situation extrêmement préoccupante pour les communautés menant leurs activités de pêche, de chasse et de cueillette depuis toujours dans la zone où se trouve le parc national Ntokou-Pikounda, à cheval entre les départements de la Cuvette, de la Sangha et de la Likouala dans la partie septentrionale du pays.

Ce rapport, présentant des révélations sur beaucoup d'atteintes aux droits de l'homme identifiées, a été publié au cours d'une conférence de presse animée par Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du CAD, sous la modération d'Arsène Sévérin Nguouéla, journaliste, vendredi 10 mars 2023 à Brazzaville. Ces communautés ont vu un grand nombre de leurs campements traditionnels de pêche détruits, leurs droits bafoués et leurs modes de subsistance sérieusement menacés au nom du projet de conservation de la biodiversité pour lequel elles n'ont pas été consultées sur l'impact que ce parc pourrait avoir sur leurs vies. Le CAD a fait observer que le parc national Ntokou-Pikounda opère en violation de la législation en vigueur dans le pays, que l'Etat a manqué à ses obligations

nationales et internationales en matière de droits humains et que l'organisation WWF (Fonds mondial pour la nature), co-gestionnaire du parc agit en flagrante contradiction avec ses propres politiques et engagements sociaux.

Trésor Chardon Nzila Kendet a indiqué que les recherches ont révélé, notamment, qu'entre 2019 et 2021 le parc a procédé à des expulsions forcées massives des familles et des individus. Ces expulsions, parfois accompagnées de violences physiques, se sont déroulées sans consultations préalables et sans mesures d'accompagnement pour les communautés désormais privées de leur principale source de subsistance, au mépris du droit national et international.

Les communautés allèguent au moins 300 campements détruits et brûlés, les obligeant à partir



Arsène Sévérin Nguouéla et Trésor Chardon Nzila Kendet

et à cesser toute activité contre leur gré. «Nous avons recueilli des témoignages faisant état d'actes de torture ou traitements cruels, inhumains et dégradants et d'intimidation de la part des Eco-gardes lors de ces opérations de déguerpissement. Le parc et les pouvoirs publics ont procédé à des vagues d'arrestations et d'emprisonnement contre des membres des communautés, visiblement tous des pêcheurs», a relevé le directeur

exécutif du CAD. Plusieurs recommandations sont contenues dans ce rapport, dont celle portant à établir en urgence une feuille de route consensuelle avec les communautés et mettre en place un cadre de dialogue avec des fréquences de réunions bien définies pour résoudre les problèmes épineux comme la pêche et les droits fonciers coutumiers.

Ph. B.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner



Programme des tables rondes

Lieu: Rectorat de l'UMNG, Grande bibliothèque universitaire (GBU), 2ème étage, porte droite
20 mars 2023, 10h-15h: La stratégie d'information et de communication de l'UMNG.

- Quelle stratégie d'information mettre en place pour faire connaître les formations de l'université et leurs débouchés?

Plusieurs questions se posent: les cibles à atteindre, mode d'information sur l'offre de formation, ses débouchés-métiers, etc.,

- Avec quels outils et quels supports peut-on diffuser l'information et la rendre facilement accessible? Le site WEB, les livrets d'accueil, journées portes ouvertes, salons, etc.

- Quels partenaires solliciter dans le cadre de cette stratégie? ministères, société civile, etc.

Participants: Direction de la coopération et des relations internationales (UMNG), Direction de l'orientation et des ressources humaines (MESRSIT), Direction des affaires académiques (UMNG), Cabinet de la Vice-Présidente (UMNG), Direction des technologies, de l'information, de la documentation et de la statistique (UMNG)

21 mars 2023, 10h-15h: La stratégie d'orientation

- Comment définir une stratégie d'orientation pour

les étudiants, entrants et en cours d'études? et avec quels partenaires? quels profils de conseillers d'orientation mettre en place (pré-bac, université)?

- La structuration d'un service commun pour l'information et l'orientation à l'université: organisation, objectifs et missions concrètes, publics visés, partenaires pressentis.

Participants: Direction de la coopération et des relations internationales (UMNG), Direction de l'orientation et des ressources humaines (MESRSIT), Direction des affaires académiques (UMNG), Cabinet de la Vice-Présidente (UMNG), Point focal AUF (MESRSIT), Centre d'Entrepreneuriat Francophone (AUF Congo), Représentant du service d'orientation (MEPPSA), Direction de l'orientation et des ressources humaines (MESRSIT), Direction de l'orientation (ACPE), Direction de l'employabilité (FONEA)

22 mars 2023, 10h-15h: La stratégie d'ouverture au monde socio-économique et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des diplômés

- Quel cadre relationnel mettre en place entre l'université et le monde socio-économique? quelles sont les attentes de part et d'autre?

- La question des stages-étudiants, comment les rendre utiles et efficaces pour la formation de futurs professionnels?

- Avec quels outils et quelles modalités rendre cette relation opérationnelle et durable?

Participants: Direction de la coopération et des relations internationales (UMNG), Direction de l'orientation et des ressources humaines (MESRSIT), Direction des affaires académiques (UMNG), Cabinet de la Vice-Présidente (UMNG), Point focal AUF MESRSIT, Représentant de l'AUF Congo, Direction de l'orientation (ACPE), Direction de l'employabilité (FONEA), Direction des Relations avec le Monde du Travail (UMNG), Représentant d'UNICONGO, Représentant de la DGFQE

23 mars 2023, 10h-15h: Constitution et structuration d'un service de fédération «stage-emploi»

- Organisation, objectifs et missions concrètes, composition et partenaires pressentis

- Quelles interactions sont-elles à prévoir entre ce service et le service commun pour l'information et l'orientation?

Participants: Direction de la coopération et des relations internationales (UMNG), Direction de l'orientation et des ressources humaines (MESRSIT), Direction des affaires académiques (UMNG), Cabinet de la Vice-Présidente (UMNG), Point focal AUF (MESRSIT), Représentant de l'AUF Congo, Direction de l'orientation (ACPE), Direction de l'employabilité (FONEA), Direction des Relations avec le Monde du Travail (UMNG), Représentant d'UNICONGO, Représentant de la DGFQE.



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
 DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
 FONCIERE ET DOMANIALE
 DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS / ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
 BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE N° 138/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
01	N° 6881 du 22/08/22	Section : B2, bloc : 178, Pile : 8, Sup : 370, 00 m2	7 bis, rue Hinda	Makélékélé	NZABA SOUMBA Léa
02	N° 7143 du 05/01/23	Section : F, bloc : 11, Pile : 5 et 6 (ex 4), Sup : 387,12 m2	40, Rue Ngolo Tchissambou (ex Moll)	Baongo	PATHA Fernand Gilson
03	N° 6999 du 19/10/22	Section : C3, bloc : 178, Pile : 5 bis ; Sup : 140,48 m2	81, Rue Monsigneur Biechy	Makélékélé	DAKOUAKOU-LOCKO BEDI
04	N° 7153 du 17/01/23	Section : C3, bloc : 56, Pile : 3 (ex 1745), Sup : 361,29 m2	1745 avenue de l'OUA (qtier Bifouti)	Makélékélé	Famille NDAMBA
05	N° 7093 du 08/12/22	Section: AJ, bloc: 1 (ex 3); Pile: 17 et 18 (ex 6), Sup:393,33 m2	6, Rue Nkombo Mankou	Mfilou	BIKABIDI Armand Gildas
06	N° 6553 du 20/01/22	Section : A1, bloc : 60, Pile : 01, Sup : 143,99 m2	2, Rue Mindouli (Q Nzoko-Mbimi)	Mfilou	YENGO Vulcain Minerve
07	N° 7173 du 23/01/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 880,00 m2	Rue Didier Mouboulo	Madibou	MILANDOU Prosper
08	N° 6481 du 06/12/21	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 10.410, 91 m2 soit 1 ha 04a 10 ca	Village Loukanga I (quartier Nkota)	Goma tsé-tsé	BANDZOUZI Philippe
09	N° 6595 du 13/09/22	Section : C4, bloc : 65, Pile : 13 (ex 1961), Sup : 265, 50 m2	1961, Rue Fila Jean Baptiste	Makélékélé	Enfants GOTENE
10	N° 29623 du 30/12/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 354, 92 m2	Rue Albert Yilongo (quartier Itsali)	Mfilou	MIYOUNA MOUANDA Lucien Patrick
11	N° 6727 du 17/05/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 9600,00 m2	Kinkala (quartier Vindza)	Pool	RAWERT Karl Félix
12	N° 5643 du 08/09/20	Section : B2, bloc : 83, Pile 13 bis ex 13, Sup : 178,68 m2	15 Rue M'voukani (Diata)	Makélékélé	KIDIMBA Modeste Parfait
13	N° 7124 du 23/12/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup:800,00 m2	Quartier Kiniambi sous préfecture de goma tsé-tsé	Pool	NKAILOU Aristide Singfriede
14	N° 6192 du 24/06/21	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 619, 09 m2	15, Rue Moutinou Agnès (quartier Kibina)	Madibou	BALENGOLA Eden Audelia
15	N° 7022 du 02/11/22	Section : C2, bloc : 105, Pile : 3 (ex 796), Sup : 890,77 m2	Quartier Mpissa	Baongo	-MOUNDONGO Adley Davy Ulrich;- GABOUA Gladys Liliane
16	N° 7174 du 23/01/23	Section : B2, bloc : 170, Pile : 2 ; Sup : 387, 97 m2	47, rue Marie Bella (quartier Diata)	Makélékélé	MANGO William Brice Bourgel
17	N° 7029 du 07/11/22	Section : P13C (ex P13), bloc : 33 (ex 95), Pile : 29 bis (ex 2478), Sup : 198, 01 m2	66 bis, rue Itendi	Mfilou	M'VOULA Narcisse Judicaël
18	N° 7138 du 02/01/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 403, 36 m2	05, Rue Toukanou Jacques (quartier Kombé)	Madibou	FILANKEMBO Hélène Argelitha
19	N° 7013 du 27/10/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 460, 42 m2	Quartier Kombé	Madibou	NKOUNKOU Aubin
20	N° 7121 du 20/11/17	Section : C2, bloc : 68, Pile : 9, Sup : 295,76 m2	215 bis Avenue de la Corniche (Mpissa)	Baongo	FOUKISSA née MADIO Géorgine
21	N° 7144 du 05/01/23	Section : -, bloc : 17, Pile : 164, Sup : 481, 28 m2	41, rue Jean Jacques Toukanou quartier Kombé	Madibou	MALEGAMA IBINDA Blanche Emma
22	N° 7087 du 05/12/22	Section : BJ, bloc : -, Pile : -, Sup : 399,75 m2	rue Jean Claude Mfoutaé (quartier Kombé)	Madibou	MATSIMA Destin Duval
23	N° 9788 du 02/04/14	Section : AC, bloc : -, Pile : 1, Sup : 400, 00 m2	16 rue Mbongo Makoundou (Massissia)	Madibou	MISSIDIMBAZI Bernard
24	N° 6892 du 24/08/22	Section : F, bloc : 138, Pile : 10 (ex 139), Sup : 265, 41 m2	139, Rue Makita	Baongo	MOUMPOSSA Adeline
25	N° 7189 du 31/01/23	Section : BJ, bloc : 104, Pile : 11 et 12, Sup : 1677,50, m2	Avenue Ferdinand Louaza et Avenue Samuel Mahouakani (quartier Mbouono)	Madibou	BILALA Guy Franck Jean Gustave
26	N° 27639 du 14/09/21	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 1192, 17 m2	Village Maloukou (Trre Impana)	Pool	BOURANGA Florentin Hyacinthe
27	N° 27637 du 14/09/21	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 505, 95 m2	Quartier NDIBOU	Pool	BOURANGA Florentin Hyacinthe
28	N° 5989 du 19/02/21	Section : AR/3, bloc : 21, Pile : 33; Sup : 417, 50 m2	3, Rue Longo Parfait quartier Poto-poto Djoué	Madibou	KAYOULOU Clémentine Zebi Marie Viviane
29	N° 5829 du 24/1/20	Section : A3, bloc : 7, Pile : 22, Sup : 278,68 m2	79, Rue Massembou Loubaki	Makélékélé	BIKINDOU Honoré
30	N° 6783 du 15/06/22	Section : AG, bloc : 61, Pile : 05, Sup : 262, 05 m2	40, Rue Kimpandzou (quartier Kingouari)	Makélékélé	KIESSE BAKANIKINA Huguette
31	N° 7066 du 21/11/22	Section : G, bloc : 101, Pile : 3, Sup : 256, 09 m2	130, Rue Nzougou (quartier Mbama)	Baongo	MOUELE Pierre
32	N° 7157 du 17/01/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 4653,98 m2	Village Mingali Bambou	Pool	MAZIKOU KINDIA Judicaël
33	N° 29221 du 21/09/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 244, 02 m2	Rue Joseph Matouono (quartier Itsali)	Mfilou	FAIGNOND MAYA Pauline
34	N° 7166 du 19/01/23	Section : AM; bloc : 147, Pile : 02, Sup : 399, 66 m2	Case B028H (Q 701 Kiboué)	Mfilou	KIOBO MOUYABI Florent
35	N° 7207 du 09/02/23	Section : C bloc : 14, Pile : 10, Sup : 113, 11 m2	88, avenue Capitaine Gaulard	Baongo	OULD MOHAMED Cheik
36	N° 7171 du 20/01/23	Section : AS, bloc : 94, Piles : 5 bis, Sup : 205, 92 m2	36, rue Matsoula Sindza Sébastrien (Q Moussosso)	Madibou	BALLAY-MOUKOUATI Raymond
37	N° 7234 du 27/02/23	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup : 401, 70 m2	Kinkozo, quartier MAYANGA	Madibou	TCHIBOTA Kassy Alfonsia
38	N° 7221 du 17/02/23	Section : BH2, bloc : 54 ; Pile : 1, Sup : 297,86 m2	Rue Tantine Jacquie Biboussi (quartier Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHEL
39	N° 7220 du 17/02/23	Section : BH2, bloc : 54; Piles : 5, Sup : 301, 69 m2	Rue Tantine Jacquie Biboussi (quartier Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHEL
40	N° 7113 du 19/12/22	Section AG ; bloc : 21, Pile : 2 bis, Sup : 258, 99 m2	2, Rue Louya	Makélékélé	NIAMBA Marie Julienne
41	N° 7116 du 20/12/22	Section : F, bloc : 12, Piles : 6 bis, Sup : 222,59 m2	60 bis, Rue Nkéoua Joseph (ex Ampère)	Baongo	MINGUI MIA BAFOUNTA Lydie Anne
42	N° 7147 du 09/01/23	Section : AS, bloc : 96, Piles : 04, Sup : 400, 00 m2	3 Rue Paul Loufiri (Moussosso)	Madibou	LOUFIRI JeanPaul
43	N° 7125 du 23/12/22	Section : P13C (ex P13), bloc : 111 (ex 157), Piles : 23 (ex 2832), Sup : 472, 67 m2	12, Rue Naboka (quartier Cité des 17)	Mfilou	Enfants NZILA
44	N° 6757 du 07/06/22	Section : AE, bloc : 22 ; Pile : 9, Sup : 499,78 m2	Rue Philippe Ngoma (quartier Mansimou)	Madibou	MBEMBA Gaspard
45	N° 7002 du 30/09/22	Section : E, bloc : 22; Pile : 9, Sup : 174,137 m2	Logement E-018/V Glacière	Baongo	Enfants NZONDO
46	N° 6873 du 12/08/22	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup : 400, 00 m2	Mindouli	Pool	Société Hélios Towers Congo
47	N° 7122/12/2022	Section : AP, bloc : 53, Piles : 09, Sup : 367, 40 m2	92, Avenue N'gamaba (Q703, Indzouli)	Mfilou	MAVOUNGOU Simone
48	N° 7188 du 31/01/2023	Section : B2, bloc : 160, Piles : 09(ex 862), Sup : 310, 52 m2	54, Rue du Pool (quartier Diata)	Makélékélé	NDINGA Priss Emmanuel Harold

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 15 mars 2023

Pour l'insertion légale
 Le chef de Bureau, Alban Pie X OTORO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres National N° 013F/PDAC-2023

ACQUISITION DES REPRODUCTEURS, ALIMENTS DE BÉTAIL ET PRODUITS VÉTÉRINAIRES POUR LES PROMOTEURS DES PLANS D'AFFAIRES DE RÉSILIENCE

1 La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) qui clôture le 31 décembre 2023. Une partie des fonds du projet est réservée à l'acquisition de diverses fournitures pour les bénéficiaires des plans de d'affaires de résilience.

2. L'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre, sous pli fermé

anonyme, avec la mention : acquisition des reproducteurs, aliment de bétail et produits vétérinaires pour les promoteurs des plans d'affaires de résilience.

3. Les fournisseurs intéressés peuvent acquérir le dossier d'appel d'offres ou obtenir tout complément d'information auprès de l'UNCP à l'adresse indiquée ci-après du lundi au vendredi entre 9 heures et 16 heures.

4. Les candidats intéressés peuvent acheter le dossier d'appel d'offres rédigé en français à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement en espèces d'un montant non remboursable de 200.000 FCFA. Cette somme est payable à la comptabilité, contre un reçu.

5. Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après, au plus tard, le vendredi 14 avril 2023, à 12 heures (heure de Brazzaville). Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme de caution bancaire (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF.

6. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le vendredi 14 avril 2023, à 13 heures, à l'adresse indiquée ci-après :

Unité Nationale de Coordination du
Projet, sise Boulevard Denis Sassou
Nguesso Mpila, Brazzaville,
République du Congo,
Tel: (242) 06 858 88 88 /
E-mail: pdacmaep@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2023

Le Coordonnateur National,



Isidore ONDOKI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National N° 014F/PDAC-2023

ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT ET NAUTIQUE POUR LES PROMOTEURS DES PLANS D'AFFAIRES DE RÉSILIENCE

1 La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) qui clôture le 31 décembre 2023. Une partie des fonds du projet est réservée à l'acquisition de diverses fournitures pour les bénéficiaires des plans de d'affaires de résilience.

2. L'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre, sous pli fermé

anonyme, avec la mention: acquisition du matériel roulant et nautique pour les promoteurs des plans d'affaires de résilience.

3. Les fournisseurs intéressés peuvent acquérir le dossier d'appel d'offres ou obtenir tout complément d'information auprès de l'UNCP à l'adresse indiquée ci-après du lundi au vendredi entre 9 heures et 16 heures.

4. Les candidats intéressés peuvent acheter le dossier d'appel d'offres rédigé en français à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement en espèces d'un montant non remboursable de 200.000 FCFA. Cette somme est payable à la comptabilité, contre un reçu.

5. Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après, au plus tard, le vendredi 14 avril 2023, à 12 heures (heure de Brazzaville). Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme de caution bancaire (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF.

6. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le vendredi 14 avril 2023, à 13 heures, à l'adresse indiquée ci-après :

Unité Nationale de Coordination du
Projet, sise Boulevard Denis Sassou
Nguesso Mpila, Brazzaville,
République du Congo,
Tel: (242) 06 858 88 88 /
E-mail: pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2023

Le Coordonnateur National,



Isidore ONDOKI

ANNONCE LEGALE

Eni Congo SAU

Société Anonyme Unipersonnelle
Avec Conseil d'Administration
Au capital de 500.000 USD
Siège social à Pointe-Noire
République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2002-B14-00052

I- Aux termes du procès-verbal de la 366ème réunion du Conseil d'Administration en date à Pointe-Noire du 29 novembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'enregistrement Domaines et Timbre Pointe-Noire Centre), le 30 décembre 2022, sous folio 246/16 N°10103, les Administrateurs de la société ont décidé:

- la ratification du procès-verbal de la 365ème réunion du Conseil d'Administration;

- le projet de Reconstitution des capitaux propres, par augmentation, puis réduction du capital social ;

- la convocation de l'Assemblée Générale à titre Ordinaire (AGO) et Extraordinaire (AGE) ;

- Pouvoirs pour formalités ;

- questions diverses.

II- Aux termes du procès-verbal de la 82ème réunion de l'Assemblée Générale Mixte en date à Pointe-Noire du 16 décembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'enregistrement Domaines et Timbre Pointe-Noire Centre), le 30 décembre 2022, sous folio 246/24 N°1011, les Actionnaires et ensuite l'Actionnaire Unique ont décidé de:

A titre Ordinaire

- La ratification de la cooptation de Madame Maria CAIANIELLO, en remplacement de Monsieur Giuseppe CERRITO, en qualité d'Administrateur ;

- L'approbation des comptes intermédiaires

prenant en considération la créance devant être incorporée au capital social dans le cadre de la libération des actions souscrites au titre de l'augmentation du capital.

A titre Extraordinaire

- L'approbation de la reconstitution des capitaux propres, conformément au rapport spécial du Conseil d'Administration et du Rapport du commissaire aux Comptes sur le projet de reconstitution des capitaux;

- La modification des statuts et adoption des statuts coordonnés;

- Pouvoirs pour formalités.

III- Mise à jour des statuts suite aux différentes modifications: retrait de sept actionnaires sur les huit composant initialement le capital social, changement de la forme juridique, augmentation et réduction du capital.

IV- Dépôt légal desdits procès-verbaux a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 14 février 2023 sous les numéros de dépôt CG-PNR-01-2023-D-00083 et CG-PNR-01-2023-D-00084.

V- l'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01733.

Pour avis

Le Directeur Général

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU

NOTAIRE

B.P : 4866, téléphone : (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : moussphile@gmail.com

Insertion légale

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 10 mai 2022, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée ZWANAYO-SARL, aux caractéristiques :

- **Dénomination:** ZWANAYO-SARL

- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée.

- **Capital social:** 1.000.000 F CFA.

- **Siège social:** Pointe-Noire, Avenue Marien NGOUABI, immeuble DHMP, 3ème étage, boîte postale: 761, téléphone: (00242) 05 792 64 41.

- **Objet social:** Mise en relation vendeurs et clients finaux (Plateforme e-commerce/ Market Place) pour la vente en détail et/ou demi-gros en ligne de tous les produits non réglementés, alimentaire et non-alimentaire sur toutes formes d'opération et tous services pouvant s'y rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement; commerce en détail et demi-gros ainsi que distribution de tous produits non réglementés alimentaire et non alimentaire en ligne et tout autre moyen; opération de logistique et livraison de tous articles et

produits marchands, alimentaires et non alimentaires non réglementés sur toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher; location d'espaces virtuel, régie publicitaire et toutes prestations de services pouvant s'y rattacher.

- **Durée:** 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.

- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le numéro 2481, Folio 245/16 du 20 décembre 2022.

- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le n° CG-PNR-01-2022-B-01009 du 31 mai 2022.

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° CG-PNR-01-2022-B12-00120 du 31 mai 2022.

- **Gérance:** Monsieur BOUNGOU-MALONG Yoan Loïc Destin est nommé gérant de la société pour une durée de quatre (04) ans.

Pour avis

**Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE**

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«DIRECT' ASSISTANCE»

Société A Responsabilité Limitée
Capital: 15.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: Avenue Benoît GANONGO
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du trois février deux mil vingt-trois, enregistré le premier mars de la même année, Folio 043/9 n° 0450, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DIRECT' ASSISTANCE SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, Avenue Benoît GANONGO.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Décidé d'agréer la cession de quinze (15) parts sociales faite par Monsieur Judicaël Blaise DIANANA NGUEMBO à Monsieur Auréole-Richaëls DIANANA-BIHANGOU;

- Transféré le siège social anciennement établi à Pointe-

Noire, 24, Avenue Stéphane TCHITCHELLE, désormais à Pointe-Noire, Avenue Benoît GANONGO;

- Nommé Monsieur Judicaël Blaise DIANANA NGUEMBO, en qualité de gérant de ladite société, pour une durée indéterminée;

- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquent a été faite le 15 Mars 2023 sous le n°CG-PNR-01-2023-D-00164.

Pour avis,

**Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.**



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Brazzaville

AVIS DE VENTE

L'Ambassade d'Allemagne à Brazzaville met en vente au plus offrant un véhicule diplomatique (exclusivement aux personnes ou structures ayant preuve de droits d'achats HT/HD).

Hyundai Santa Fé 2010 - 2.4ltr essence, boîte manuelle, 54 000 Km
Très bon état mécanique, quelques traces optiques à l'intérieur et à l'extérieur, véhicule officiel de l'Ambassade d'Allemagne à Brazzaville de 2014 à 2022.

- IM5 à jour

Visites:

- 24 mars de 9h à 11.30

- 27 mars de 9h à 11.30

- 28 mars de 9h à 11.30

À la résidence de l'Ambassadeur d'Allemagne, avenue Colonel Brisset, à côté de l'Ambassade d'Algérie, centre-ville, Brazzaville

Mise en vente au plus offrant en XAF

Offre initiale minimale : 4 930 000 (hors taxes, hors douanes)

- En écrit avec preuve de statut à l'appui,

- **Dans une enveloppe fermée adressée à:**

AMBASSADE D'ALLEMAGNE

- CHANCELIER / CHEF D'ADMINISTRATION
BRAZZAVILLE

- A déposer à la résidence de l'Ambassade pendant les heures de visite (dernière offre le mardi 28 mars 2023 à 12h30)

Tél: 06 510 01 48 / 05 209 96 44

Brazzaville, 22 mars 2023

COOPERATION CONGO-FRANCE

Emmanuel Macron à la rescousse du CFRAD!

Le président Emmanuel Macron souhaite voler au secours du Centre de formation et de recherche en art dramatique (CFRAD)! Cet édifice historique situé en plein centre-ville de la capitale congolaise, est le lieu où le général Charles de Gaulle a organisé, du 30 janvier au 8 février 1944, la «Conférence de Brazzaville». Un lieu qui abritait également une partie des archives historiques de l'ex-Afrique équatoriale française (AEF). Lors de sa récente visite éclair à Brazzaville, le chef de l'Etat français, ayant constaté la précarité dans laquelle se trouve le CFRAD, a exprimé le souhait de le transformer en un mémorial de la France libre.

Je me réjouis de l'arrivée prochaine d'une experte technique internationale en culture et patrimoine qui aura pour mission d'appuyer le ministère congolais de la Culture», a affirmé M. Emmanuel Macron le 3 mars dernier à la Case De Gaulle (résidence de l'ambassadeur de France), dans son discours à la communauté française vivant au Congo. Le CFRAD était rongé par l'érosion à l'origine de l'effondrement en février 2018 d'une partie de sa façade arrière, suite à des pluies torrentielles. Ce qui avait provoqué une indignation quasi-générale.

Le Gouvernement congolais, à travers le ministère de la Culture et des arts, avait sollicité un coup de pouce de la France pour réhabiliter ce vestige de la coopération franco-congolaise. C'est ainsi que, grâce à la convention signée en 2018 par le ministère congolais de la Culture et des arts et l'Ambassade de France, des travaux de confortement ont été réalisés et l'érosion qui menaçait dangereusement ce site historique a été maîtrisée. Une station de numérisation des archives qui s'y trouvaient a été conçue au Cercle culturel

Sony Labou Tansi, à Baongo, le deuxième arrondissement de la capitale congolaise. La célébration de la fête nationale de la France, le 14 juillet 2020, a été l'occasion choisie par M. François Barateau, ambassadeur de ce pays au Congo, pour remettre, officiellement, à Dieu-donné Moyongo, ministre de la Culture et des arts de l'époque, les travaux réalisés sur financement français. Ceci dans le cadre du projet «Préservation et Valorisation du patrimoine mémoriel de la République du Congo».



Le président Emmanuel Macron

Mais, en dépit de cette bouée de sauvetage venue de l'hexagone et chiffrée à plus de 300 000 euros (environ 197 millions de F. CFA), le Centre de formation et de recherche en art dramatique n'est pas encore sorti de sa précarité. Ainsi qu'a eu à le constater le président français. Comme on peut s'en rendre compte, l'annonce de la trans-

formation du CFRAD en un mémorial de la France libre est une pierre lancée dans le jardin des autorités congolaises qui, visiblement, n'ont pas encore pris la mesure de l'importance que revêtent les sites historiques dont nombreux sont aujourd'hui abandonnés à leur triste sort.

Véran Carrhol YANGA

MUSIQUE/DEUIL

Décès aux Etats-Unis du virtuose de la guitare Lokassa ya Mbongo

Le célèbre, grand virtuose de la guitare rythmique et auteur-compositeur doué congolais (RDC), Lokassa Ya Mbongo, (Denis Lokassa Kasuya à l'Etat-civil) est décédé à l'âge de 77 ans des suites d'une courte maladie, le 15 mars 2023, aux Etats-Unis d'Amérique, où il résidait ces dernières années.

Né à Kinshasa en 1946, il a découvert la guitare à l'âge



Lokassa Ya Mbongo, auteur-compositeur doué...

de 14 ans. Il a commencé sa carrière dans les années 60 avec l'orchestre Diamant Bleu, aux côtés du soliste Guivano Mwana Vangu. Son passage en 1968 dans l'orchestre African Fiesta National (devenu Afrisa international à partir de 1970) de Tabu Ley Rochereau a forgé son talent pendant les dix ans qu'il y a passés.

Au début et au milieu des années 70, il s'associe à Michelino, il en sort une série de titres appréciés dont le plus notable demeure "Kaful Mayay" en 1973. Cinq ans plus tard, il quitte Tabu Ley et l'Afrisa International et s'ouvre à de nouvelles perspectives. Avec Ringo Star, ils se joignent à Sam Mangwana dans une aventure musicale en Côte d'Ivoire dans African All Stars. Le chanteur interprète avec succès les compositions de Lokassa, mais le projet ne dure pas longtemps. En 1984, Lokassa s'établit à Paris, il s'illustre avec le soliste Dally Kimoko et le bassiste Nguma Lokito, comme les incontournables artistes de la nouvelle tendance musicale qui tient en haleine les mélomanes. En 1985, Lokassa sort son album "Adiza". Lancé par la magie du Soukous, il fait véritablement ses preuves, et son talent scintille entre Paris

L'ANUA/RC

Un Café panafricain pour repenser l'Afrique

Les représentants de l'Association nationale de l'Union Africaine en République du Congo (L'ANUA/RC), une organisation affiliée à l'Union Africaine (UA) ont organisé un point de presse au Sport Bar Africa à Baongo (deuxième arrondissement de la capitale). C'était le 16 mars, en prélude au lancement officiel du Café panafricain qu'ils comptent organiser sous le thème: "Pour un monde digital inclusif, innovation et technologie pour l'égalité des sexes", avec de nombreux sous-thèmes, comme: "Sur la voie du panafricanisme, Edith Lucie Bongo Ondimba, une femme au coeur d'Or", le 25 mars prochain.



Ramsès Bongolo, Présence Divine Malandila et Claude Mamout Kolela

Ramsès Bongolo, secrétaire chargé de la Promotion du patrimoine socioculturel, historique, touristique national et international, Claude Mamout Kolela et Présence Divine Malandila, secrétaire chargée de l'environnement, des énergies nouvelles et renouvelables, en ont été les animateurs. Créé le 10 juin 2021, l'ANUA/RC a pour mission de contribuer à la mise en oeuvre et à la vulgarisation des idéaux, des principes de l'Agenda 2063, des stratégies de développement des organisations sous-régionales d'intégration des Etats membres.

L'une des activités inscrites dans le programme d'activités 2023 de l'ANUA/RC est l'organisation du Café panafricain, un espace d'échanges et de débats, de discussions et de propositions sur l'histoire, l'actualité et l'avenir de l'Afrique entre les panafricanistes et les amoureux de l'Afrique. Cet espace aura aussi pour but de reconnecter les Africains à l'Afrique, c'est-à-dire rendre les Africains et les Congolais plus conscients de leur africanité, plus sensibles aux problèmes de l'Afrique et plus combatifs quand il s'agit de défendre leur identité culturelle, sauver l'honneur et redorer le blason du continent noir dans les compétitions sportives, les rencontres culturelles, les milieux scientifiques, le domaine économique, l'univers politique... L'Afrique qui a tant souffert, a besoin de toutes ses composantes, toutes ses ressources humaines pour jouer sur le terrain du dynamisme productif ou sur l'esplanade de l'initiative féconde, préserver son patrimoine matériel et immatériel et apporter sa part d'innovation sur l'échiquier de la science et des Nouvelles technologies, soulignent les initiateurs. Voilà pourquoi, l'ANUA/RC a jugé bon de mettre en place cette plate-forme de libre expression, de débats panafricains... Vu l'importance et le caractère innovateur de ce Café panafricain, les représentants de l'ANUA/RC se disent convaincus qu'il permettra de trouver ensemble des solutions durables pour l'émancipation du continent noir.

Alain-Patrick MASSAMBA

et l'Afrique de l'Ouest. En requin de studios expérimenté, il tisse de belles collaborations avec des



... à la guitare son instrument de prédilection

grands noms de la rumba congolaise: Abéti, le duo Pépé Kallé et Nyboma ainsi que Kanda Bongo

Man et d'autres stars. En 1989 naît un nouveau groupe le Soukous Stars et Lokassa se trouve uni à Ballou Canta, le guitariste Dally Kimoko et les chanteurs Lukombo Shimita, les Yondo Sisters et autres Nel Zityan.

En 2016, il effectue une tournée remarquable en Colombie où la rumba congolaise est bien prise. Lokassa Ya Mbongo a marqué de son doigté la rumba congolaise. Il fait partie des artistes qui ont contribué au renom de la rumba. Au fil des années, il a été l'un des arrangeurs les plus attirés dans les productions Syl-lart. Son apport a été indéniable dans un bon nombre de titres. Ce héros de la musique congolaise a su traverser les époques.

Alain-Patrick MASSAMBA

LA MUSIQUE CONGOLAISE EN DEUIL

Saak Saakoul du Trio MADJESI est mort en France!

Après le décès de Lokassa Ya Mbongo, un autre artiste congolais est décédé, il s'agit de Maximilien Sinu Kutchakabu alias «Saak Saakoul-Sinatra» du célèbre orchestre Sosoliso du «Trio MADJESI». Il a rendu l'âme, le dimanche 19 mars 2023 en France des suites d'une maladie. Dans les années 60, Saak Saakoul était connu pour sa façon d'emporter le public par ses jeux de jambes à la manière de James brown. Il a laissé une très bonne impression lors de ses différentes prestations. (A suivre)

AVIS DE VENTE

Vente de la parcelle de dimension 20mx20m à Mougali vers l'avenue Boueta Mbongo, Brazzaville.

Prix abordable / Contact: 06 976 58 36 / 06 610 92 01

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE CONSTITUTION

« KUKANDA INCORPORATED GROUP » EN SIGLE KING - S.A.R.L.U.
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social : 1, rue Senga Bidié, quartier Loua, Madibou, Brazzaville.
RCCM : CG-BZV-01-2023-B13-00063
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 11 novembre 2022, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 15 novembre 2022, sous Folio 202/007, numéro 1761, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:

- L'agropastoral;
- La transformation agroalimentaire;
- Les points de ventes agroalimentaires (produits de la ferme);
- La distribution des produits agricoles et d'élevage (issus de la ferme et des vergers);
- La fabrication et la vente d'aliments de bétails;
- La fabrication et la vente des articles et produits agricoles et d'élevage (fumiers, semences, ...).

Dénomination: «KUKANDA INCORPORATED GROUP» en sigle KING;

Siège social: 1, rue Senga Bidié, quartier Loua, Madibou, Brazzaville, République du Congo;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à

compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 11 novembre 2022 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 15 novembre 2022, sous folio 202/009, numéro 1763, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 11 novembre 2022, Monsieur MAKADIAMA Yvon Mono, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 14 février 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00063.

Fait à Brazzaville, le 20 mars 2023

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Résidence Les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Camp 15 Août)
Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (00242) 06 677 89 61 / 05 390 64 07
E-mail : salomonlouboula@gmail.com/salomonlouboula@etudes-notaires.com

ANNONCE LEGALE HANSOM CONGO SARLU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL SOCIAL
DE 50.000.000 FCFA

Siège social : Quartier Télévision en face des Grandes Endémies Brazzaville,
République du Congo RCCM : CG.BZV.13 B 4478.

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal des décisions Mixtes de l'actionnaire unique du 30 Novembre 2022, reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, domicilié «Résidence les Flamboyants», Place de la Fontaine, (ex Camp 15 Août), B.P: 2927, République du Congo, et enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 06 Mars 2023, sous folio 044/9, numéro 0973, l'actionnaire unique, a décidé de la dissolution anticipée de la société «HANSOM CONGO SARLU».

Conformément aux dispositions de l'article 558 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatifs au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique «G.I.E.» l'actionnaire unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et met fin aux fonctions de la Gérance avec effet le jour de la réalisation effective de la transmission universelle du patrimoine.

Deux exemplaires enregistrés du Procès-verbal des décisions en date du 30 Novembre 2022, ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03 Mars 2023 sous le n° 23 DA 24.

Pour insertion Légale

Le Notaire

Maitre Salomon LOUBOULA.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Résidence Les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Camp 15 Août)
Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (00242) 06 677 89 61 / 05 390 64 07
E-mail : salomonlouboula@gmail.com/salomonlouboula@etudes-notaires.com

ANNONCE LEGALE SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO

Ayant pour nom commercial «CIMET SA»
Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 100.000.000 FCFA

Siège social : Dolisie à la Préfecture du Niari, Département du Niari, République du CONGO.
RCCM: CG-DIS-01-2023-B14-00001.

CONSTITUTION

Par acte notarié du 06 Mai 2023 reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, enregistré à Brazzaville, Baongo, le 1^{er} Juin 2023, sous F°097/6, N°0915, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

- **Forme:** Société Anonyme avec Administrateur Général.
- **Dénomination:** La société a pour dénomination «SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO», ayant pour nom commercial «CIMET SA»

- **Objet:** Cette société a pour objet sur l'étendue du territoire de la République du Congo et à l'étranger:

- La production et commercialisation du ciment, du clinker et autres produits telle que la chaux hydraulique et tous produits telle que la chaux hydraulique et tous produits dérivés;

- Participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, le compte à gémir, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée: La «SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO», ayant pour nom commercial «CIMET SA» est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

- **Siège social:** Le siège social est fixé à Dolisie à la Préfecture du Niari, Département du Niari, République du CONGO.

- **Capital:** Le capital social est fixé à 100.000.000 FCFA

correspondant à 1.000 actions sociales de 10.000 FCFA chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement, numérotées de 1 à 10.000, attribuées à l'ETAT Congolais, représenté par le Ministre Antoine Thomas Nicephore FYLLA SAINT EUDES, en rémunération de son apport;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office à Brauaville, le 06 Mai 2022, enregistrée à Brazzaville, Baongo, le 1^{er} Juin 2022, sous F°097/3, N°0912, il a été constaté que toutes les actions souscrites en numéraire ont été libérées intégralement ;

- **Gérance:** aux termes du Procès-verbal des premières décisions ordinaires de l'actionnaire unique en date du 06 Mai 2022 Monsieur LOUFOUA Pierre Narcisse, né le 15 Janvier 1965 à Mossendjo, domicilié à Brazzaville, Rue Bakoulé, Quartier Plateau des 15 ans, Moungali, République du Congo, titulaire d'une Carte Nationale d'Identité délivrée à Brazzaville, le 19 Février 2021, sous le n° 1211650004172-BZ0421P42K34W-03, de nationalité congolaise, est nommé en qualité de premier Administrateur Général de la société pour une durée illimitée, avec tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

- **Dépôt légal des actes constitutifs** a été entrepris le 09 Mars 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Dolisie par les soins du Notaire soussigné.

- **Immatriculation:** La «SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO», ayant pour nom commercial «CIMET SA» a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dolisie, le 09 Mars 2023 sous le numéro RCCM: CG-DIS-01-2023-B14-00001 par les soins du Notaire soussigné,

Pour insertion légale

Le Notaire

Maitre Salomon LOUBOULA

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES N°002/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	12885 du 02/11/2022	Pile(s) 04	Bloc: 254	Section: CL	Superficie: 500,00m ²	PLATEAU HINDA (Famille SUMBA)	05	DATSE Neil Marie-Marie Francis
2	12779 du 19/09/2022	Pile(s) 08	Bloc: 83	Section: AI	Superficie: 333,49m ²	MAKAYABOU	04	Les Enfants NZDOUNZA OYELA
3	12924 du 29/11/2022	Pile(s) Domaine	Bloc: /	Section: /	Superficie: 206180,14m ²	Village NDEMBOUANOU (Clan L)	HINDA	GROUPEMENT AGRO-PASTORAL BOUKOULOU Marie
4	11975 du 11/07/2022	Pile(s): 10	Bloc: 48	Section: R	Superficie: 134,96m ²	GRAND MARCHE	01	SOUKOUNA - MAMADOU
5	12841 du 14/10/2022	Pile(s) 02 et 04	Bloc: 34	Section CF	Superficie: 625,00m ²	MONGO KAMBA (File TCHIFOUITI)	04	KIMBEMBE Brunel Brice
6	11591 du 23/12/2021	Pile(s) 04	Bloc: 94	Section: CK(Z.T)	Superficie: 350,00m ²	MONGO KAMBA (File Tchiniambi K)	04	NGALA Albertine
7	12093 du 23/08/2022	Pile(s) 10 bis	Bloc: 114	Section: AE	Superficie: 375,00m ²	SIAFOUMOU	05	BOUENDE BOUENDE Florina Lestide Lusa
8	12053 du 04/08/2022	Pile(s) 13	Bloc: 128	Section: AS	Superficie: 393,73m ²	VOUNGOU 2	03	MANDILOU LOUFOUA Bertin
9	30444 du 10/11/2022	Pile(s) 02 et 03	Bloc: 81	Section: BF	Superficie: 61643m ²	MPAKA	06	BOSSOBITA MATSANGA G. A. S. et MATSANGA Edith Flo.
10	12101 du 24/08/2022	Pile(s) 4 bis	Bloc: 139	Section: AK	Superficie: 296,84m ²	MAKAYABOU Zéphirin	05	BONITOU-MBOH Rolande
11	12169 du 14/09/2022	Pile(s) 01	Bloc: 34	Section: CF	Superficie: 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	SANDZA MOUPENNGOU Gulisse Destin
12	12861 du 21/10/2022	Pile(s) 19	Bloc: 28	Section: X	Superficie: 147,00m ²	TIE-TIE	03	MATONO Simon
13	11874 du 20/05/2022	Pile(s) 05	Bloc: 135	Section: P	Superficie: 305,01m ²	MVOUNVOU	02	MILANDOU Macaire Leticia
14	12870 du 24/10/2022	Pile(s) 06	Bloc: 24	Section: BZ5	Superficie: 500,00m ²	TCHIBALA	05	KIMIA Christ Sylvain
15	12869 du 24/10/2022	Pile(s) 05	Bloc: 152	Section: BZ5	Superficie: 500,00m ²	TCHIBALA	05	BONHO-NOUARRA Steph - Henri Angel Nicolas
16	12838 du 13/10/2022	Pile(s) 2 bis et 2	Bloc: 149	Section: CG	Superficie: 1000,00m ²	KOUFOLI (File TCHINOKA Koufili)	05	MOUAYA TSIBA Patrick Anouk
17	10680 du 03/09/2020	Pile(s) 06	Bloc: 151	Section: AI	Superficie: 360,00m ²	MAKAYABOU	05	NDOUMBA - MEH Ledie Stella
18	11870 du 26/09/2022	Pile(s) 18	Bloc: 88	Section: AP	Superficie: 411,45m ²	TCHINIAMBI	04	M'BANGA Pierre Jean Blarde et ABOUNGOU KOUMOU V.
19	12814 du 04/10/2022	Pile(s) 06	Bloc: 39	Section: AF	Superficie: 445,00m ²	SIAFOUMOU	05	NZOMAMBOU Marieme Jeanne
20	11299 du 29/07/2021	Pile(s) 05 et 06	Bloc: 57	Section: ACV 7	Superficie: 1000,00m ²	LUVUITI	LOANGO	HYALATH Avishag Christiana Lysa
21	11745 du 07/03/2022	Pile(s) 02	Bloc: 26	Section: AD	Superficie: 600,00m ²	MBOTARAFFINERIE (File MBOTA)	05	Les ENFANTS ASSONGO BONDO
22	12009 du 19/07/2022	Pile(s) 10	Bloc: 181 bis	Section: ACJ	Superficie: 500,00m ²	MONGO KAMBA	05	Ali DIABY
23	12784 du 17/10/2022	Pile(s) 22	Bloc: 73	Section: AH	Superficie: 429,63m ²	MAKAYABOU TERRAIN	05	ENDOLET MBOUALET Veriane Charielle
24	12866 du 24/10/2022	Pile(s) 07 et 08	Bloc: 135	Section: ACV7	Superficie: 8000m ²	LOUVUITI (Tchigangagou Tchiv)	LOANGO	MOUNDANGA Edwige Flore
25	9531 du 04/09/2018	Pile(s) 01	Bloc: /	Section: /	Superficie: 641.480,00m ²	Village KONDE (LES SARAS)	MVOUTI	COOPERATIVE AGROPASTORALE (AKM)
26	11880 du 24/05/2022	Pile(s) 04	Bloc: 04	Section: CJ Suite	Superficie: 330,76m ²	MONGO KAMBA	04	BAKA DYLAN Nobel Junior
27	11685 du 03/02/2022	Pile(s) 13	Bloc: 40	Section: AB	Superficie: 578,97m ²	SONGOLO	05	SAMBOU Epher Antoine
28	12812 du 03/10/2022	Pile(s) 08	Bloc: 41	Section: W	Superficie: 472,00m ²	FOND DE TIE-TIE	03	KOUDINGA MOUAMBA Florent Bony
29	11085 du 04/05/2021	Pile(s) 5,7,8,9,10 et 11	Bloc: 01	Section: T.R	Superficie: 3000,00m ²	DIOSSO (Famille MBOM LUANGU)	LOANGO	DOUKOURE MAMADOU
30	10670 du 17/08/2020	Pile(s) 01 bis	Bloc: 30	section: Q	Superficie: 311,00m ²	MVOUNVOU Armée du Salut	02	Akim NACHIROU
31	12928 du 1er /12/2022	Pile(s) 05	Bloc: 73	section: ACF	Superficie: 500,00m ²	MONT KAMBA (File Tchiniambi K)	04	MATINGOU Day Ange
32	12978 du 28/12/2022	Pile(s) 03 et 04	Bloc: 146	section: ABW	Superficie: 1000,00 m ²	MONGO MPOUKOU (File Mpoukou)	05	DIBALA DINGA Alban Thibaut
33	11011 du 23/03/2021	Pile(s) 10 et 09 bis	Bloc: 44 bis	section: CG	Superficie: 805,97m ²	KOUFOLI	05	KANGOU KINZOZOLO Grace Dominick
34	12164 du 13/09/2022	Pile(s) 01	Bloc: 55	section: R	Superficie: 275,45m ²	GRAND MARCHE	01	BHALAT Séraphin et BHALAT née BOUKOULOU M.. S. Annie
35	12782 du 21/09/2022	Pile(s) 10	Bloc: 90	section: L	Superficie: 4000m ²	O.C.H	01	OUKAMA OMANGA Emery- Ghislain
36	12873 du 26/10/2022	Pile(s) 8	Bloc: 55	section: K	Superficie: 320,00m ²	MBOTAROCK	04	MATSONA Alphonse
37	12871 du 24/10/2022	Pile(s) /	Bloc: /	section: T. R	Superficie: 1789,92m ²	DIOSSO (File TCHILOLO-NLOFO)	LOANGO	TSOUMOU GANFIRA Jean Sim
38	12903 du 08/11/2022	Pile(s) 01 bis	Bloc: 66	section: AF	Superficie: 260,00m ²	SIAFOUMOU	05	BOUYA Joyce Veronica
39	114122 du 28/09/2021	Pile(s) 6,7,8,9 et 10	Bloc: 10	section: ACW S	Superficie: 2000,00m ²	LIAMBOU (Famille Tchingassi)	HINDA	ESSONGO Pitchou Nazy-Adach
40	12902 du 08/11/2022	Pile(s) 03	Bloc: 31	Section: AE	Superficie: 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	IBATA Noé Juste

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 10 Mars 2023

Le chef de bureau, Florent MAVOUNGOU

ELIMINATOIRES CAN-COTE D'IVOIRE 2023

Les Diables-Rouges repartent au combat

Les éliminatoires de la CAN-Côte d'Ivoire 2023 ont repris jeudi 23 mars 2023. A cette occasion les Diables-Rouges ont joué leur troisième match, contre le Soudan du Sud, au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Un match qu'il fallait gagner à tout prix, afin de consolider la deuxième place au classement.

Au sortir de cette journée, on a pu y voir un peu plus clair quant aux chances de qualification du Congo dans le groupe G. Mais les délais de bouclage ne nous ont pas permis d'en faire la relation. Nous aurons largement le temps d'y revenir dans notre prochaine édition.

Opération commando à Dar-es-Salam

Mais les matches s'enchaînant en cette période, les Diables-Rouges vont devoir se frotter, lundi 27 mars à Dar-es-Salam, en Tanzanie (le Soudan du Sud n'ayant pas un stade homologué), au même adversaire pour la quatrième journée. C'est là encore un grand défi, car le football est jeu où rien n'est mathématique. Il y a tellement



Les Diables-Rouges (Ph. d'arch.)

d'exemples que chaque match a sa réalité propre. C'est dire qu'il faut toujours se méfier de ces autres Soudanais. Il s'agit certes d'un pays qui découvre les grandes joutes internationales, mais les Diables-Rouges eux-mêmes ne font plus peur sur la scène africaine. Et donc, le Soudan du Sud est un adversaire qu'il faudra prendre au sérieux. Ils doivent s'attendre à souffrir là-bas car, c'est sûr, il va jouer crânement ses chances sans complexe et retenue.

Un bon résultat à Dar-es-Salam, additionné à une contre-performance de la Gambie devant le Mali, permettraient

aux Diables-Rouges de prendre une option sérieuse pour la deuxième place, synonyme de qualification au terme des éliminatoires. Ce ne sera pas facile, mais il faut travailler pour que cela soit dans les cordes des Congolais. Il faut aussi que les dirigeants créent des conditions pour que les Diables-Rouges soient davantage motivés. Quant au public resté au pays, il ne lui reste qu'à croiser les doigts pour que les «enfants» réussissent le match parfait. Il lui faut aussi prier Dieu, afin que la réussite les accompagne.

G.-S.M.

COUPE DE LA CONFEDERATION

Les Diables-Noirs éliminés, frustrant !

Il fallait aux Diables-Noirs un exploit dimanche 19 mars à Uyo (et non Port Harcourt) sur le terrain de Rivers United FC, pour survivre. Ils étaient en train de le réaliser jusqu'à un peu plus d'un quart d'heure de jeu avant le dernier coup de sifflet de l'arbitre. Puis, patatras! Ils n'ont pu faire mieux qu'un nul (2-2) et sont donc d'ores et déjà éliminés avant la dernière journée, le 5 avril prochain, quand ils en découdront avec DCMP de Kinshasa au Stade Président Alphonse Massamba-Débat de Brazzaville.

Cette élimination engendre forcément une déception d'autant que les Diables-Noirs (5 points) ne sont pas vraiment passés loin. Mais ce sont les favoris, Rivers United FC de Port Harcourt (désormais 10 points) et ASEC d'Abidjan (10 points également), ce dernier victorieux du DCMP de Kinshasa (2 points), qui se sont qualifiés pour les quarts de finale et il n'y a pas de quoi faire la fine bouche. La hiérarchie a tout simplement été respectée!

Pourtant la victoire a tendu les bras aux Diables-Noirs au Nigeria. Car jusqu'à la 73e minute de jeu, ils menaient au score grâce au but inscrit dès la 28e minute de jeu, sur un tir de Jaurès Domi Massoumou contre malencontreusement par Emmanuel Ampiah, un défenseur de Rivers United FC. Le public congolais espérait qu'ils continueraient à garder leur cage inviolée et attendre le résultat du match de l'autre groupe, pour être fixé tard dans la nuit sur le sort de son représentant. Mais c'est à ce moment-là que Rivers United a égalisé et ensuite pris le devant (2-1). Le sursaut vigoureux des Diables-Noirs, avec



Comme ces deux protagonistes à terre, Rivers United et Diables-Noirs sont neutralisés

l'égalisation de Deo Gracias Bassinga (81e), a été insuffisant pour faire basculer la rencontre en leur faveur. Ils regarderont les quarts de finale à la télé.

C'est connu de tous. Qui joue trop avec le feu finit presque toujours par se brûler. Les Diables-Noirs ont gâché leurs chances de qualification lors de la 4e journée pour se mettre à l'abri à domicile. Il ne fallait pas laisser filer l'ASEC d'Abidjan contre qui ils ont concédé une seconde défaite d'affilée.

Adieu veaux, vaches, couvées. C'est vraiment le cas de le dire pour ces jeunes Diables-Noirs, écartés finalement de la course. De peu. Ils pouvaient ramener une victoire et rester ainsi dans la course, mais c'était visiblement au-dessus de leurs forces. Mais ce n'est pas rien. Les Diables-Noirs vont devoir maintenant se concentrer sur le Championnat de Ligue 1 afin d'espérer repartir la saison prochaine.

Jean ZENGABIO

Rivers United FC-Diables-Noirs

(2-2). Buts : Nwagwa Nyima (73e et 77e), pour Rivers United FC ; Emmanuel Ampiah (28e csc) et Deo Gracias Bassinga (81e), pour Diables-Noirs.

Rivers United FC : Victor Sochima ; Kazie Godswill, Edouard Laurent (puis Anthony Ohaegbu, 67e), Ndasi Ngweni, Emmanuel Ampiah ; William Ukeme (puis Madu Chamaka, 76e), Morice Chukwu, Joseph Onoja, Paul Acquah (puis Francis Ifeanyi, 89e) ; Malachie Ohawume (puis Ekeoche Chukwudi, 67e). Entr. :

Diables-Noirs : Dhody Foutou Bissila ; Farnes Mampembé, Ferdinand Gouari (puis Berlod Mbemba, 62e), Josué Issala, Ernest Malonga ; Carof Bakoua (puis Gossim Elenga, 63e), Joël Mozeviko (puis Christ Toulounga, 82e), Prince Soussou ; Domi Massoumou (puis Jaurès Ngombé, 82e), Deo Gracias Bassinga, Carl Wunda (puis Junior Taty Tchibinda, 46e). Entr. : Barthélemy Ngatsono.

BASKET-BALL A BRAZZAVILLE

Landry Mberé veut mettre la passion au service du basket

Candidat à la présidence de la Ligue de basket-ball de Brazzaville, Landry Mberé ambitionne, s'il est élu ce 25 mars de donner une nouvelle dynamique au basket brazzavillois.

***Comment vous vous présentez à nos lecteurs ?**

**Je suis un ancien basketteur. Mes débuts remontent à 1991. J'ai porté successivement les maillots d'Anges-Noirs BC (199 et d'Inter Club (1997). Mais après les événements politiques de 1997, j'ai dû quitter le pays. Aujourd'hui, je suis candidat à la présidence de la Ligue de Brazzaville.

***Qu'est-ce qui a bien pu vous motiver à postuler à la présidence de cette Ligue ?**

**C'est simplement d'abord la passion que nous avons pour le basket-ball. Ensuite la mise de nos compétences au service de ce sport que nous aimons et que nous avons pratiqué en tentant d'apporter quelque chose de nouveau. Les dirigeants actuels ont fait ce qu'ils ont pu, nous voulons prendre le relais pour redynamiser ce sport dans la capitale, lui donner plus de visibilité. Bref, il est temps, pour nous, d'être au service de ce sport et de ses pratiquants.

***Quelles seront les gran-**



Landry Mberé

des lignes de votre mandat si vous étiez élu ?

** Nous allons nous focaliser principalement sur la formation et l'organisation des clubs. Ensuite nous comptons transformer la Ligue en une organisation performante par un management participatif et transparent de tous les acteurs en assurant une gouvernance éthique des personnes et des ressources financières. Nous comptons aussi mettre en œuvre des mécanismes de communication pour médiatiser notre discipline pour qu'il soit davantage vulgarisé et devienne peut-être le sport numéro 2 dans notre pays.

***Quelle sera votre politique en faveur des clubs ?**

** L'urgence de fédérer toutes les forces vives, de ramener

l'amour dans le milieu du basket-ball brazzavillois s'impose.

***Que ferez-vous de l'héritage de votre prédécesseur ?**

**Tout héritage doit être fructifié. Nous comptons mettre à contribution notre prédécesseur pour son expérience, car il a su diriger la Ligue pendant de nombreuses années.

***Problème épineux s'il en est : les moyens financiers. Avez-vous une philosophie en la matière ?**

** L'argent, c'est le nerf de la guerre. Les moyens financiers ne sont pas toujours à notre portée. Nous espérons mettre à contribution tout le monde : le Gouvernement, la Fédération, les dirigeants des clubs, les partenaires extérieurs, tant publics que privés, pour pouvoir mettre en œuvre la politique de financement et de gestion de la Ligue.

***Pouvez-vous conclure**

** Que tous les amoureux du basket nous soutiennent. Que les dirigeants fédéraux et nationaux nous aident à réaliser le projet que nous avons pour notre jeunesse.

Propos recueillis par

Guy-Saturnin

MAHOUNGOU

Etude de Maître Salomon LOUBOULA

Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Résidence Les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Camp 15 Août)
Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (00242) 06 677 89 61 / 05 390 64 07
E-mail:salomonlouboula@gmail.com/salomonlouboula@etudes-notaires.com

ANNONCE LEGALE

ESSENTIEL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL
DE 1.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL : 26, RUE MBIEMO, BACONGO, BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM NOCG-BZV 14 B 5439.

1- / Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 21 Février 2023, enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Brazzaville EDT-Plaine, le 13 Mars 2023, sous folio 048/3, numéro 1098, reçu aux rangs des minutes du Notaire soussigné, le 21 Février 2023, l'Associée Unique Gérante de la société «ESSENTIEL», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 FCFA, entièrement libéré, a, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décidé :

- D' approuver la décision d'extension de l'objet social adoptée aux termes du Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 09 juillet 2019 ;
- De transférer à compter du 21 février 2023, le siège social de la société « ESSENTIEL », sise à Brazzaville, au n026 de la Rue Mbiémo, Arrondissement N°2 Baongo, République du Congo ;
- A l'issue des décisions ainsi approuvées, l'associée unique à modifié comme suit les dispositions des articles 3 et 4 des Statuts :

- ARTICLE 3 : Nouveau : OBJET.
La société a pour objet en République du Congo :
- L'exploitation de tous établissements de vente, en gros et en détail, de produits ou denrées alimentaires, comestibles, bières, vins, liqueurs, spiritueux, essences et boissons de toute nature, et généralement, outre tous articles à usage domestique, toutes espèces de marchandises sans exception ;
- L'exploitation des activités agricoles, l'élevage, la vente en gros en détail des produits agricoles

d'élevage.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Article 4 : Nouveau : Siege Social,
Le siège social est fixé à Brazzaville, N026, Rue Mbiémo, Arrondissement n°2 Baongo, République du Congo.

De ce qui précède, l'associée unique a décidé de la mise à jour des Statuts de la Société ESSENTIEL, conformément à l'Article 910 de l'Acte Uniforme OHADA ;

A l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité nécessaires, l'associée unique a donné pouvoir au porteur de copie ou d'un extrait du Procès-verbal.

II/- Dépôt légal dudit Procès-verbal a été effectué, le 15 Mars 2023, sous le numéro de dépôt : CG-BZV 14 B 5439, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, et l'inscription modificative de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été entreprise le même jour sous le numéro RCCM CG/ BZV/ 14 B 5439 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale
Brazzaville, le 16 Mars 2023

Maître Salomon LOUBOULA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AO/0012023/BCI/CG
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AGENCE DE BACONGO
(BÂTIMENT R+1) ET ANNEXES.**

1. Dans le cadre du renforcement de ses capacités opérationnelles, la Banque Commerciale Internationale, filiale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP), dans son volet investissement (budget exercice 2023), veut utiliser une partie des fonds pour financer et effectuer des paiements éligibles au titre du marché de **Travaux de construction d'un bâtiment (R+1) et annexes, dans la partie Sud de Brazzaville – Arrondissement 1 Makélékélé.**

2. La Banque Commerciale Internationale (BCI) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles répondant aux qualifications requises, pour réaliser les travaux suivants par lots :

- Installation du chantier et travaux préparatoires ;
- Terrassements, fondations, dallage sol et maçonneries d'élévation ;
- Charpente bois et couverture ;
- Faux plafond et cloisons en Placoplatre ;
- Etanchéité et Isolations ;
- Menuiserie aluminium, vitrerie, boiserie et métallerie ;
- Plomberie sanitaire ;
- Climatisation ;
- Revêtements sols et murs ;
- Aménagement extérieur et VRD ;
- Peinture ;
- Électricité :
 - Courant fort ;
 - Courant faible / Réseaux informatique et Téléphone ;
 - Sécurité incendie ;
 - Contrôle d'accès – Alarme Anti-intrusion ;
 - Vidéo surveillance.

Annexe 1 : Cahier des prescriptions techniques Particulières (CCTP) ;

Annexe 2 : Cadre du bordereau de prix unitaires.

Une visite du site sera organisée par la Banque Commerciale Internationale (BCI), en compagnie du Maître d'œuvre. Les frais de la visite sont à la charge du soumissionnaire et non remboursables. Les candidats sont autorisés à soumissionner à la totalité des lots uniquement.

3. Les exigences en matière de qualification sont :
- a. Une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au chantier ;
 - b. La liste du matériel à affecter au chantier ;
 - c. Les attestations certifiées conformes de travaux

similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

d. La capacité d'accès aux crédits.

(Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au siège de la Banque Commerciale Internationale (BCI), (voir Pôle Ressources et Moyens ; Département Achat au 2ème étage tél : 06 735 93 99 / 06 735 92 57 / 06 735 93 92, sis Avenue Amilcar Cabral, Centre-Ville-Brazzaville, République du Congo, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi à vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse susmentionnée contre un paiement de 100.000 FCFA.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 17 avril 2023 à 13 heures précises.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre ou de soumission sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de 10.000.000 FCFA dont l'authenticité sera vérifiée par une commission d'expert (toute autre forme ne sera pas acceptée).

8. Les offres seront ouvertes le même jour après dépôt à l'adresse ci-dessus mentionnée à 14 heures, heure locale en présence des représentants des candidats présents.

9. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 09 Mars 2023

Le Directeur Général

André COLLET